



Pour les PME françaises

Affaires ou ne pas faire



COMMENT...

RÉUSSIR

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

LA FRANCE
EN R.D. CONGO



Unis pour avancer

Chers lecteurs,

Vous qui regardez vers la République démocratique du Congo, pays à l'énorme potentiel, vous avez certainement besoin de conseils et vous vous posez des questions sur la méthode et sur l'approche. L'ambition de ce livret FAIRE/NE PAS FAIRE est d'y répondre. Elle le fait de manière simple et claire. Je tiens à féliciter les Conseillers du Commerce Extérieur de la France basés en RDC pour ce travail exemplaire.

L'équipe de France en RDC est aujourd'hui regroupée dans le réseau de [La France en RD Congo](#), le réseau des acteurs qui contribue chaque jour à faire vivre la relation entre les deux pays.

Un de nos objectifs est de développer les échanges économiques et en particulier les investissements d'entreprises françaises en RDC. Nous sommes tous mobilisés pour l'atteindre!

Bonne lecture!

François Pujolas
Ambassadeur de France de République Démocratique du Congo



AVANT PROPOS

Le guide fournit une liste de contacts utiles visant à offrir à chacun la possibilité de compléter sa connaissance du pays, de ses marchés et de ses acteurs.

❖ Objectifs du Guide

Ce guide pratique s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par la réalisation d'affaires ou d'investissements en République démocratique du Congo (RDC).

Il a pour but de leur fournir un ensemble d'informations pratiques et utiles leur permettant de mieux appréhender le marché RD congolais et ses enjeux, de les aider dans les phases de prospection et de décision, enfin de faciliter leur implantation dans le pays.

Il n'a pas la prétention d'être exhaustif ou de couvrir l'ensemble des questions que pourrait se poser un éventuel investisseur.

❖ Conseils aux investisseurs

Pour le cas où vous souhaiteriez vous implanter en RDC, nous vous conseillons fortement de vous rapprocher de l'**Ambassade de France**, de la **Section des CCEF de RDC**, de la **Chambre de Commerce** et du **CFA**

Leurs conseils vous seront utiles tant pour les formalités administratives, visas...que pour vous guider dans vos dernières démarches et notamment pour vous mettre en relation avec un professionnel de votre secteur présent en RDC.

❖ Remerciements

Le Président de la section remercie l'ensemble des CCEF et les différents rédacteurs pour la contribution à la préparation de ce guide. Il remercie également François Pujolas Ambassadeur de France en RDC, pour son soutien permanent à l'ensemble des actions de la section.

Jean-Yves Parant
Président de la section CCEF RDC

Sommaire

AVANT PROPOS.....	3
I - PRESENTATION DU PAYS.....	8
1.1 Bref aperçu historique.....	8
1.2 Les institutions.....	9
1.3 Aperçu géographique et démographique	10
1.4 Introduction au marché en RDC	11
1.5 Les Grands secteurs de la vie publique.....	17
II – LES DIVERSES LEGISLATIONS:.....	21
2.1 La législation des affaires.....	21
2.2 La législation fiscale.....	22
2.3- La législation sociale.....	27
III - LA GESTION D'UN VIE EN RDC	31
IV – LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS AUX PME.....	35
4.1 DISPOSITIF DE SOUTIEN EN FRANCE	35
4.2 DISPOSITIF DE SOUTIEN EN RDC.....	36
4.2.1 Les Organismes officiels français :	36
1. Le Service Economique de l'Ambassade de France.....	36
2. Les CCE.....	37
3. La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Congolaise	39
4. Le Club Français des Affaires	Erreur ! Signet non défini.
5. Le MEDEF International.....	44
V. LA PRATIQUE DES AFFAIRES DANS LE PAYS.....	45
VI SECTEURS DE COMPÉTENCE ET ORGANISATION DE LA SECTION RDC DES CCEF.....	48
VII. LE TRANSPORT ET LE DEDOUANEMENT EN RDC.....	50

VIII. APERÇU SUR LE SECTEUR BANCAIRE CONGOLAIS...**Erreur ! Signet non défini.**

IX. LE TRANSPORT AERIEN67

X. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES70

XI. SECTEUR DES TELECOM**Erreur ! Signet non défini.**

XII. SECTEUR AUTOMOBILE**Erreur ! Signet non défini.**

XIII. SECTEUR DES MINES79

XIV. SECTEUR DE LA SANTE.....86

XV. LIENS UTILES (ORDRE ALPHABETIQUE).....90

I - PRESENTATION DU PAYS

1.1 Bref aperçu historique

- Colonie belge de 1908 à 1960, puis indépendance le 30 juin 1960.
- Novembre 1965 : Après des années d'instabilités politiques et sociales, le Colonel Joseph Mobutu prend le pouvoir. Le pays devient le Zaïre (1971 à 1997).
- Les conflits ethniques et la guerre civile déclenchés par un afflux massif de réfugiés fuyant le Rwanda et le Burundi en 1994 conduisent à la fin du régime de Mobutu le 17 mai 1997 et à la prise de pouvoir par Laurent Désiré Kabila. A cette date, le pays change de nom et devient la République Démocratique du Congo (RDC).
- Janvier 2001, le Président Laurent Désiré Kabila est assassiné. Son fils, M Joseph Kabila Kabange est nommé chef de l'État.
- Octobre 2002 : le Président Joseph Kabila négocie avec succès le retrait des forces rwandaises du territoire congolais et signe, en décembre de la même année, les accords de Pretoria.
- Juillet 2003 : un gouvernement de transition est nommé.
- Décembre 2005 : référendum sur la Constitution et programmation des élections présidentielles, législatives et provinciales en 2008.
- 2006 : Adoption de la nouvelle Constitution.
- Novembre 2011 : M. Joseph Kabila est réélu Président de la République pour 5 ans.
- Janvier 2019 : M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est élu Président de la République pour 5 ans

1.2 Les institutions

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire du Président de la République et des membres du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) et du Conseil Economique et social.

✓ La Constitution

La Constitution en vigueur est celle de 2006.

✓ Organisation de l'Etat

La RDC est dans un Régime Présidentiel. Le Président de la République est élu pour cinq ans avec une limite à deux mandats successifs.

✓ Le pouvoir exécutif :

Il incombe conjointement au Président de la République et au Gouvernement, sous la conduite du Premier Ministre. La RDC est dans un Régime semi-présidentiel. Le Président de la République (Chef suprême des Forces Armées Nationales) est élu pour cinq ans avec une limite à deux mandats successifs

✓ Le pouvoir législatif :

Il relève du Parlement. Régime bicaméral : Assemblée Nationale et Sénat.

✓ Le pouvoir judiciaire :

Il relève du ministère de la Justice chargé de la mise en application et du respect des lois établies par le pouvoir législatif.

✓ **Les Principaux acteurs politiques :**

- Président de la République : M.Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo (depuis 2001) ;
- Le Président de l'Assemblée nationale : En attente de désignation ;
- Le Président du Sénat : En attente de désignation ;
- Le Premier ministre : En attente de désignation ;
- Le Président de la Cour Suprême : Premier président Jérôme Kitoko Kimpele ;
- Le Conseil Economique et Social (CES) : il est constitué de 68 membres issus de plusieurs structures économiques et associatives. Son Président est Jean-Pierre Kiwakana

e

1.3 Aperçu géographique et démographique

La RDC est un très grand pays de 2,345 millions de Km² (4 fois la France), disposant de neuf frontières. Il est stratégiquement situé au centre du continent africain.

Données géographiques

Superficie	2 345 409 km ² (= 4x la France métropolitaine)
Capital	Kinshasa
Villes principales	Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Matadi et Goma
Langue officielle	Français
Langues nationales	Lingala (Kinshasa et Nord), Swahili (Sud & Est), Kikongo (Ouest), Tshiluba (Centre)

Données démographiques (2016)

Populations	89 millions d'habitants
Espérance de vie	59 ans
Taux d'alphabétisation	77%
Religions	La RDC est un état laïc qui compte toutefois environ 50% de catholiques, 20% de protestants, 10% de kimbanguistes, 10% de musulmans et 10 % autres (animismes, autres croyances locales).

1.4 Introduction au marché en RDC

RDC en quelques chiffres	2016	2017	2018	2019 <i>prevision</i>
PIB (Md \$)		41,62 Mds\$	43,4 Mds\$	44 Mds\$
PIB/Habitant (\$ ou €)		466 \$	450\$	
Croissance du PIB (%)		3,4%	4,4%	5,2%
Inflation (moyenne annuelle en %)		+54%	+7%	+12%
Solde public/PIB (%)		-4%	+0,5%	
Dettes publique / PIB (%)	19,34%	18,1%	18, %	18%
Dettes extérieure totale (Md \$ ou €)	4,5Mds\$	4,5Mds\$	4,6Mds\$	4,6Mds\$
Dettes extérieure totale / PIB (%)	14,84%	13%	13, 2%	13%
Notation OCDE		7	7	7

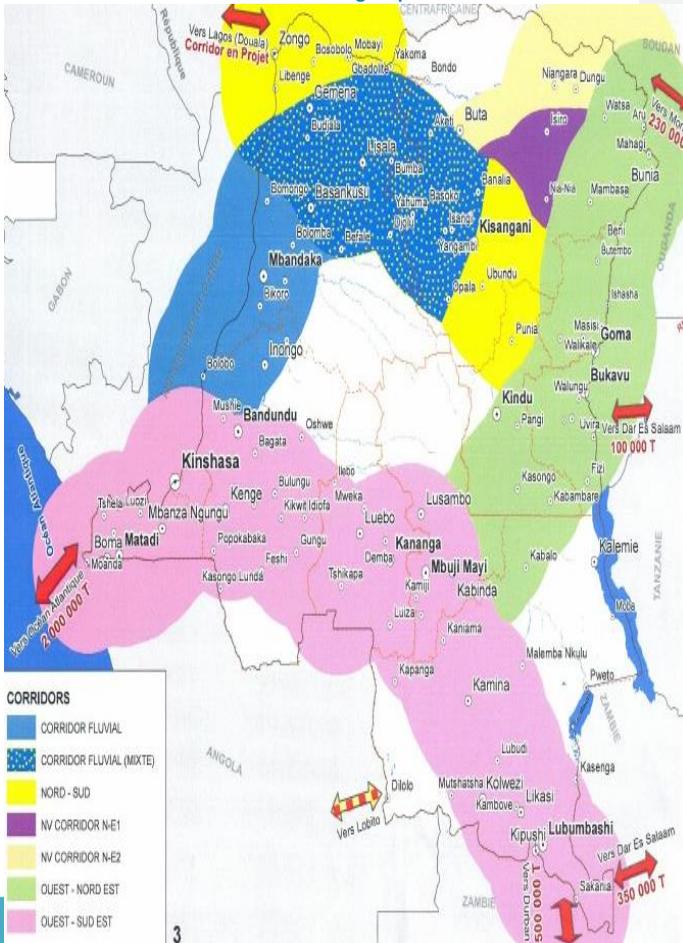
Communauté française en RDC (Ambassade de France, Sept. 2015) : 2.586

Communauté congolaise en France (Ministère de l'Intérieur, 2010) : 45.236

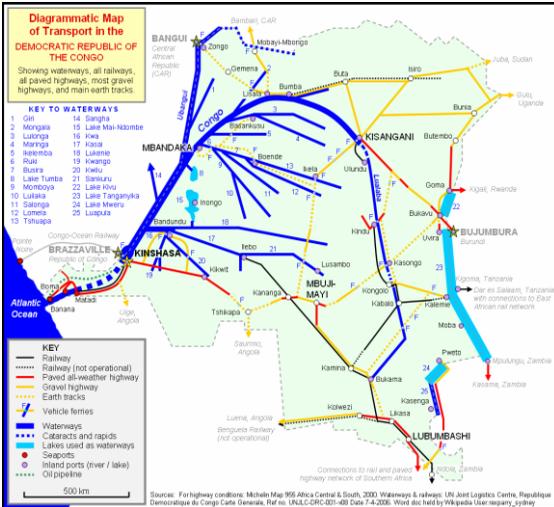
Les 26 Provinces de la RDC



Les Corridors logistiques



Le réseau routier en RDC



COMMERCE EXTÉRIEUR FRANCE - RDC

CHIFFRES CLÉS

Exportations Françaises (M€)	107M€
Importations France - RDC (M€)	
Solde	87M€

Source : Direction Générale des Douanes & Accises (DGDA)

Exportations françaises vers la RDC par grands produits	Rang	MUSD
Réacteurs nucléaires, chaudières,	1	26,8
Céréales	2	20,6
Machines, appareils et matériels	3	16,9
Produits de la minoterie; malt;	4	10,9
Voitures automobiles, tracteurs, cycles	5	10,2
Viandes et abats comestibles	6	4,7
Ouvrages en fonte, fer ou acier	7	4,1
Navigaton aérienne ou spatial	8	4,1
Produits chimiques inorganiques;	9	3,2
Caoutchouc et ouvrages en	10	3,1
Véhicules et matériel pour voies	11	2,6
Huiles essentielles et rétinoides; produits de parfum	12	2,1
Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographe	13	2,1
Préparations à base de céréales, de farine, d'amidons, de féculés ou de lait	14	2,1
Matières plastiques et ouvrages en ces matières. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	15	2

1.5 Les Grands secteurs de la vie publique

La RDC vient de connaître sa première transition pacifique de pouvoir depuis l'indépendance mais elle reste très dépendante du cycle des matières premières (cuivre et cobalt) au plan économique.

- **Politique :**

La RDC vient de connaître une transition politique sans heurts avec l'élection du Président Tshisekedi. Certaines régions comme le Kasai ont été fragilisées par la longue crise politique 2016/2018. L'Est du pays (Goma et Bukavu) comporte encore beaucoup de zones non totalement sécurisées et certaines parties du Nord Kivu sont affectées par le virus Ebola. Le mandat de Mission des Nations Unies pour la paix en RDC vient d'être prolongé jusqu'à fin décembre 2019.

- **Situation macro-économique :**

L'économie congolaise est très dépendante de l'évolution du cours des matières premières. En 2015, elle a été frappée de plein fouet par la baisse des cours. Le solde de sa balance des paiements s'est dégradé et les autorités ont, un temps financé le déficit en faisant fonctionner la planche à billets. L'inflation s'est emballée jusqu'à atteindre +54,7% en rythme annuel fin 2017.

Début 2018, la situation économique s'est stabilisée sous l'effet de la forte remontée des cours et des volumes exportés de cobalt et de cuivre. La balance des paiements courants affichait même un léger excédent fin 2018. Le cours du FC/\$ s'est stabilisé. L'inflation a diminué (+7% en rythme annuel) Cet acquis est toutefois fragilisé par la baisse des cours des matières premières depuis la fin 2018 : cuivre et cobalt qui représentent 90% des exportations et 45% des recettes fiscales sont à nouveau orientés à la baisse.

Le pays dispose d'atouts importants :

- Croissance démographique
- Population jeune
- Richesses minière
- Deuxième massif forestier au monde
- Potentiel hydro électrique très important
- Grandes surfaces disponibles de Terre agricoles
- Soutien et appui des bailleurs de fonds

Tous les éléments nécessaires à une forte croissance interne sont présents, si les financements se mettent en place et si le pays trouve les moyens de pérenniser sa stabilité politique. Le budget annuel est trop faible (5 milliards de USD en 2018) pour permettre de soutenir la croissance nécessaire aux attentes de la population et à sa croissance (croissance de la population de 3,2%/an). L'apport des bailleurs de fonds reste le premier élément de stabilisation du cadre macro-économique, en attendant d'autres financements extérieurs.

En 2019, la RDC devrait renouer avec le FMI. Une revue Article IV est prévue avant la fin du premier semestre 2019.

- **Climat des Affaires :**

La RDC est 184^{ème} /190 au classement global Doing Business 2019 (année 2018). Pour l'indice de perception de la corruption il est classé 165ème /180. En 2018 la RDC est classée 176/189 pour l'Indice de Développement Humain (IDH)

Même si le gouvernement continue à prendre des mesures pour améliorer le climat des affaires, ce dernier reste très difficile, notamment avec une pression de l'administration fiscale importante et un fonctionnement de l'institution judiciaire assez erratique.

- **Infrastructures :**

La RDC souffre d'un manque important d'infrastructures (routes, ponts,

aéroports, chemin de fer) mais ne dispose pas immédiatement des moyens financiers pour la mise en œuvre.

- **Ressources humaines :**

. En 2018 la RDC est classée 176/189 pour l'Indice de Développement Humain (IDH). Malgré le nombre de jeunes travailleurs, il est assez difficile de trouver des ressources fortement qualifiées dans le pays, notamment au niveau technique.

- **Santé :**

Le système de santé publique est largement appuyé par les bailleurs de fonds (Union Européenne, Fonds Mondial, GAVI, BAD, Banque Mondiale...). L'offre de soin est toutefois trop faible au regard des besoins. Les employeurs sont tenus de prendre en charge les soins de leurs employés et de leurs familles.

En conclusion, la RDC reste un pays disposant d'un potentiel important qui peut être développé si une gouvernance forte est mise en place par le nouveau Président. Alors il y a aura un appui massif des bailleurs de fonds, permettant ainsi au secteur privé de relancer sa présence.

- **Les Grandes réformes entreprises par le Gouvernement :**

1. OHADA (2012)
2. Loi sur la TVA (2012)
3. Libéralisation du secteur de l'électricité (2013)
4. Loi sur le crédit-bail (2014)
5. Création du Guichet Unique de Création des Entreprises (2014)
6. Libéralisation du secteur des assurances (2015)
7. Création de l'Ordre des Experts Comptables (2015)
8. Création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (2015)
9. Loi sur les assurances (2015)
10. Loi sur la sous-traitance (2017)
11. Loi minière (2018)

Venir en RDC :

Pour obtenir un visa d'Affaires, il faut présenter une lettre d'invitation légalisée par la municipalité, le ministère des affaires Etrangères et par le notaire de la ville. Un formulaire de la Direction Générale des Migrations est aussi complété par la personne qui invite. Il faut compter environ 1 mois de l'émission de la lettre d'invitation à l'émission du visa.

Conseils :

Demandez un visa d'affaires de 6 mois avec plusieurs entrées en effet le coût du visa est relativement élevé (200€ pour 3 mois/300 € pour 6 mois) par conséquent si plusieurs déplacements sont prévus ce type de visa sera amortit plus rapidement.

REDACTEUR :

Jean-Yves Parant, Directeur Général de KPMG

II – Les diverses législations:

2.1 La législation des affaires

Le Droit OHADA est applicable en RDC (entrée en vigueur le 12 septembre 2012)

[Site officiel Ohada](#)

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008.

A ce jour, 17 Etats sont membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

Actes uniformes de l'OHADA

Les règles communes aux États Parties de l'OHADA découlent principalement des Actes Uniformes pris par le Conseil des Ministres. Sont déjà adoptés, par le Conseil des Ministres de l'OHADA, les Actes Uniformes suivants :

- ✓ Droit commercial général
- ✓ Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE)
- ✓ Droit des suretés
- ✓ Procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution
- ✓ Procédure collective d'apurement du passif
- ✓ Droit de l'arbitrage
- ✓ Organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises
- ✓ Contrats de transport des marchandises par route
- ✓ Droit des sociétés coopératives (nouveau)

Les opinions et conseils des professionnels

Opinions

La réforme de l'OHADA a permis de rénover les textes antérieurs qui étaient totalement obsolètes. C'est donc une grande avancée pour la RDC, notamment avec l'organisation du dispositif de l'arbitrage.

Conseils

Il est cependant indispensable de faire appel à un bon professionnel pour toute opération juridique (création de société, signature de contrats...)

2.2 La législation fiscale

La législation fiscale est assez simple dans ses principes. Toutefois il n'existe pas de véritable jurisprudence, et les textes sont assez anciens, à l'exception de la TVA mise en place en 2012. Il existe trois régies financières nationales (douane DGDA, DGI et DGRAD). Il existe plus de 300 taxes en RDC. De plus chaque province dispose d'une certaine autonomie au niveau des taxes et impôts locaux, ce qui rend le système global assez complexe.

Un nouveau code minier

Près de 80% des entreprises sont dans le secteur informel, ce qui fait que la pression fiscale s'exerce assez fortement sur le secteur formel.

Les principaux impôts et taux applicables sont les suivants :

Impôt sur les revenus (sociétés)

Impôt des sociétés (IBP)	
- Sociétés résidentes	30% des bénéfices déclarés (avec un minimum de 1% du CA annuel, même en situation de perte)

- Sociétés minières ¹	30% des bénéfices déclarés
Gains en capital	Inclus dans les bénéfices soumis à impôt sur les sociétés (30%)
Dividendes versés par une société locale	Retenue à la source de 20% (impôt mobilier – IM) Pour les sociétés minières : 10%
Revenus de source étrangère (ex. : dividendes reçus d'une société étrangères à une société locale)	Exemption
Intérêts versés par une société locale à une autre société locale	Exemption
Intérêts versés par une société locale à une société étrangère	Retenue à la source de 20% (impôt mobilier – IM) Pour les sociétés minières : exemption
Redevances	Retenue à la source de 20%, applicable sur 70% du montant des redevances (impôt mobilier – IM)
Prestations de services rendues par une société étrangère à une société locale	Retenue à la source de 14%
Loyers d'immeubles	Impôt forfaitaire de 22% (impôt sur les revenus locatifs – IRL) ou impôt sur les sociétés (35%) pour les sociétés immobilières

Impôts sur les salaires

L'impôt sur les salaires (à la charge de l'employé mais retenu à la source par l'employeur) et calculé sur la base d'un barème progressif, avec un taux global plafonné à 30% du salaire brut.

Il existe également un impôt exceptionnel sur les sur les rémunérations d'expatriés. Cet impôt (IERE) est à la charge des employeurs. Son taux est de

¹ Par société minière, on entend le titulaire de titres miniers, ses sous-traitants directs et ses sociétés affiliées.

25%, sauf pour les sociétés minières (12.5% dans les 10 premières années du projet puis 25% comme le taux de droit commun). L'IERE n'est pas admis comme charge déductible de l'impôt sur les sociétés (sauf pour les sociétés minières).

A ces impôts s'ajoutent diverses cotisations sociales :

- INSS (sécurité sociale) : de 8,5% à 12,5%, dont 3,5% à charge de l'employé ;
- INPP (formation professionnelle) : de 1% à 3% en fonction de l'effectif, à la seule charge de l'employeur ;
- ONEM (office de l'emploi) : 0,2%, à la seule charge de l'employeur.

Il en résulte que la pression fiscale maximale sur les rémunérations est de 55,35%, impôts et taxes comprises².

Prix de transfert

La loi de finances pour 2015 établit une réglementation des prix de transfert (obligation de documentation), proche de celle mise en place au niveau de l'OCDE. Ces règles prévoient l'obligation pour les sociétés situées en RDC, qui sont sous le contrôle d'une société implantée à l'étranger, de disposer d'une documentation justificative sur les prix de transfert concernant les transactions réalisées par des sociétés appartenant au même groupe. Ces documents doivent contenir des informations à la fois générales et spécifiques.

Ainsi, les transactions entre sociétés établies en RDC et leurs sociétés affiliées situées à l'étranger doivent être conformes au principe de pleine concurrence. Il convient à cet égard de souligner que la RDC n'étant pas membre de l'OCDE, les méthodes usuelles d'évaluation de la norme de pleine concurrence mises en œuvre par l'OCDE ne sont pas applicables en RDC.

Enfin, la Direction Générale des Impôts a diffusé une note de services N°01/0198/DGI/DG/CR/PS/2017 du 17 novembre 2017 par laquelle elle a mis en service un modèle de déclaration comportant une documentation allégée sur le prix de transfert. Cette déclaration doit être souscrite obligatoirement dans les 6 mois qui suivent le dépôt de la déclaration de l'impôt sur les

² Pour un salaire net de 1.000, le salaire brut est de 1.806.

Bénéfices et les Profits (IBP), soit à la fin du mois d'octobre au plus tard.

Conventions de double imposition et taux réduits

Deux traités ont été signés (Belgique et Afrique du Sud). Seul le traité signé avec l'Afrique du Sud est entré en vigueur le 18 juillet 2012.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Depuis 2012, la RDC a mis en œuvre un système de TVA.

Les opérations locales (fournitures de biens et prestations de services), les importations et les exportations sont soumises à la TVA.

Le taux de TVA est de 16%. Les exportations sont soumises au taux de 0%.

La loi sur la TVA prévoit un certain nombre d'exonérations notamment s'agissant des opérations de livraison de biens et d'importation par les entreprises nouvelles, des biens d'équipements destinés aux investissements de création, dans les conditions déterminées par voie réglementaire.

Les sociétés en crédit structurel de TVA (exportateurs) ainsi que les sociétés procédant à des investissements lourds peuvent bénéficier du remboursement de leurs crédits de TVA.

Les incitations à l'investissement

La loi n° 004/2002 du 21 février 2002 a introduit un nouveau Code des investissements.

Le Code introduit un régime fiscal préférentiel dans certaines régions et les investissements dans certains secteurs d'activités (c'est-à-dire disposition spéciale pour les petites et moyennes entreprises).

Il convient de consulter le site de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) pour disposer de toutes les informations nécessaires à la constitution d'un dossier d'agrément³.

Contrôles de change

Il n'y a pas de restrictions sur les transferts de fonds (autorisations de la Banque Centrale du Congo), mais il convient de respecter certaines obligations déclaratives et de suivre les procédures bancaires.

³ Investindrc.cd

En particulier, il n'y a pas de restriction sur le rapatriement de bénéficiaires d'une société étrangère après paiement de taxe sur les dividendes.

La Banque Centrale du Congo se réserve une redevance de suivi d'échange de 0,2 % de tous les transferts d'argent de ou vers la RDC, quel que soit le statut du client ou du bénéficiaire.

Détention de monnaie étrangère

En RDC, les voyageurs (résidents et non-résidents) peuvent librement faire usage de devises étrangères lors des déplacements.

Les voyageurs sont toutefois tenus de déclarer tout montant excédant 10.000 USD ou l'équivalent en d'autres monnaies.

Au-delà des 10.000 USD limite, les transactions en devises étrangères doit être réalisée via un transfert bancaire.

Transactions et services en devises

Les transactions et les services sur le territoire national peuvent être exécutées à la fois en monnaie locale et en devises.

Les transferts de revenus

Toutes les transactions ayant trait à des transferts de revenus, les transferts courants et les mouvements de capitaux d'une valeur dépassant 10 000 USD nécessitent l'achat d'une licence (modèle "RC") dans une banque commerciale approuvée.

Mouvements de capitaux

L'entrée de capitaux sous-investissements directs de préfinancement d'exportation est autorisée sous réserve de souscription d'une déclaration modèle RC. Le capital doit venir de transactions avec une origine économique légitime.

Pour un prêt, le remboursement de la dette principale et intérêt est fait par souscription volontaire au "modèle LR".

Les opinions et conseils des professionnels

Opinions

La fiscalité est un domaine très difficile en RDC pour les entreprises du secteur formel du fait de la multitude de textes et de taxes, ainsi que du caractère flou desdits textes.

Conseils

Il est donc conseillé de vous entourer de tous les avis de bons professionnels avant de finaliser votre investissement ou vos décisions relatives à des opérations en RDC.

2.3- La législation sociale

Le texte de base régissant les relations entre les travailleurs et les employeurs est la loi n°015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du Travail ; ce dernier a été complété par la loi N° 16/010 du 15 juillet 2016.

Ces textes sont complétés par les arrêtés relatifs aux mesures d'application ainsi que par les conventions et accords signés entre les organisations patronales et les organisations syndicales des travailleurs du Congo.

Du contrat de travail

Le contrat de travail peut être à durée déterminée ou à durée indéterminée.

L'employeur est tenu de soumettre tout contrat écrit au visa de l'Office National de l'Emploi, suivant les modalités fixées par arrêté du Ministre ayant le Travail et la Prévoyance Sociale dans ses attributions.

De la rémunération

La rémunération est fixée par des contrats individuels conclus librement entre travailleurs et employeurs ou par voie de conventions collectives.

Ces rémunérations ne peuvent être inférieures aux salaires minima

interprofessionnels garantis définis par l'ordonnance n°08/040 du 30 avril 2008 portant fixation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, des allocations familiales minima et de la contre-valeur du logement.

Des Congés

Le droit au congé naît à l'expiration d'une année de services comptée de date à date et accomplie chez le même employeur ou un employeur substitué.

Du règlement d'entreprise

Tout employeur doit établir un règlement d'entreprise qui fixe les règles relatives à l'organisation technique du travail, à la discipline, aux prescriptions concernant l'hygiène et la sécurité nécessaires à la bonne marche de l'entreprise, de l'établissement ou du service et aux modalités de paiement des rémunérations.

Des soins médicaux

Tout employeur doit assurer un service médical à ses travailleurs.

De la représentation des travailleurs dans l'entreprise

La représentation des travailleurs dans les entreprises ou les établissements de toute nature est assurée par une délégation élue.

Des conventions collectives

Des conventions collectives peuvent être conclues avec le ou les syndicats représentatifs dans l'entreprise.

De l'emploi des étrangers

Selon les textes aucun étranger ne peut occuper un emploi en vertu d'un contrat de travail s'il n'a préalablement obtenu une carte de travail d'étranger.

Il convient de signaler que les VIE sont considérés comme des travailleurs

étrangers en RDC et sont de ce fait soumis à la réglementation applicable aux travailleurs étrangers.

La demande de carte de travail est adressée au Bureau de l'emploi par l'entreprise qui se propose d'engager un travailleur étranger.

Les frais de dépôt du dossier de demande de carte de travail sont fixés à 200 USD.

Le Bureau de l'emploi après vérification de la conformité du dossier de demande, transmet immédiatement au secrétariat permanent de la Commission qui statue.

La carte de travail à une validité de 2 ans.

Tout employeur est tenu de solliciter la revalidation de toute carte de travail dont la durée de validité a expiré.

La Commission statue en veillant au respect des proportions maxima d'étranger susceptibles d'être employés dans une entreprise et de la liste des emplois interdits aux étrangers (entre 2 et 2,5% des effectifs).

Les visas

Deux types de visa sont délivrés aux étrangers désireux de travailler en RDC :

- Le visa d'établissement de travail de 2 ans délivré à la suite de l'obtention d'une carte de travail. Le coût du visa est de 803\$
- Le visa d'établissement de travail catégorie spécifique d'une durée d'une année délivré aux étrangers qui viennent dans le cadre d'une assistance technique. Ce visa n'est pas renouvelable. Le coût de ce visa est également de 803\$.

Pour sortir du pays et y revenir, un visa sortie-retour est requis en plus du visa d'établissement.

Sa validité est de 7 mois si la première sortie intervient avant le 3 mois à partir de la date de délivrance du visa. Le coût de ce visa est de 183\$.

Les opinions et conseils des professionnels

Opinions

La réglementation du travail est assez complexe. Il est donc important de bien se documenter avant de procéder à des embauches.

Conseils

Il est fortement conseillé de vous entourer d'un cabinet spécialisé en droit du travail. Pensez également à sous-traiter certains emplois de base (chauffeur, secrétaire...) car il est plus facile de procéder à des remplacements en cas d'insatisfaction.

III - La Gestion d'un VIE en RDC

A NE PAS FAIRE :

- ✓ Laisser un VIE s'installer et travailler avec un Visa Tourisme / Ordinaire : c'est interdit et ne sera toléré, la Direction Générale de Migration est très vigilante pour identifier et sanctionner les abus ;
- ✓ Ne surtout pas envoyer un VIE en mission hors de Kinshasa tant que son Visa n'est pas en règle ;
- ✓ Soustraire le VIE du décompte de son quota d'expatriés ;

A FAIRE :

- ✓ Faire venir le VIE avec un Visa Ordinaire (3 ou 6 mois)

Voir la fiche pays du site de Business France, le visa de travail permanent ne peut être fait que sur place.

S'assurer que le VIE ne fait pas sortir de la norme des 4% d'expatriés. Si nécessaire, une dérogation peut-être demandée auprès de la DGM mais son obtention n'est pas garantie.

- ✓ Prévoir le budget d'installation et de fonctionnement (cf. éléments chiffrés ci-dessous)
- ✓ Démarche de visa :
 - Option 1 : Visa d'établissement de Travail comme pour tout expatrié
 - Etablir un contrat de travail local ;
 - Obtenir un Visa d'établissement de Travail ;
 - Obtenir une carte de travail ;
 - Produire des fiches de paie.
 - Option 2 : Avoir recours à un Visa d'établissement de travail Spécifique

Attention, ce visa est valable pour une durée de 1 an maximum et correspond à certaines conditions d'éligibilité (type projet Ad Hoc / construction avec une expertise précise et pour une durée limitée dans le temps).

- ✓ En amont de l'arrivée du VIE :
 - Prise de contact avec le Conseiller Economique pour mise en contact avec les VIE ;
 - Possibilité de recherche de logement / collocations via les VIE déjà présents.

- ✓ A l'arrivée sur place :
 - Enregistrement au registre de l'Ambassade ;
 - Rencontre avec le Conseiller Economique ;
 - Inscription au CPU (prise en charge médicale d'urgence – réanimation) recommandée : 50 USD/mois.

- ✓ Pour des raisons de sécurité et compte tenu des coûts des loyers à Kinshasa ou Lubumbashi notamment, il est recommandé d'opter pour la formule où c'est l'employeur qui prend en charge le logement du VIE (fourchette observée : entre 1000 et 3000 USD/ mois + éventuellement frais d'ameublement au départ). Dans ce cas, l'indemnité géographique du VIE subit un abattement de 20%.

- ✓ Les prises en charge diverses sont variables selon les employeurs, toutefois il est couramment observé :
 - Mise à disposition d'un véhicule (y compris soir et week-end) et éventuellement d'un chauffeur notamment pour raison de sécurité ;
 - Téléphone et crédit téléphonique de fonction ;
 - Parfois un billet d'avion personnel par an.

- ✓ Au cours de la mission, le VIE doit systématiquement informer le Conseiller Economique de ses déplacements à l'intérieur et à

l'extérieur du pays (professionnel ou congés). Le tuteur dans la société d'accueil doit être responsable du respect de cette consigne.

BUDGET ET DELAIS DE TRAITEMENT :

- ✓ Procédures administratives / Visa :
 - Visa de travail pour l'arrivée (3 mois min. recommandée) : 200€ (310€ pour 6 mois)
 - Visa d'établissement de travail : 653 USD (Visa Spécifique : 800 USD)
 - Carte de travail : 810 USD
 - Visa Entrée/ Sortie : 295 USD (à renouveler - valable 7 mois)
 - Frais de Dépôt et formulaire DGM : 150 USD
 - Autre frais administratifs : env. 250 USD
- ✓ Délais traitement : 3 mois min.
- ✓ Une autre option peut consister à se rapprocher d'une société de portage salariale. Cette dernière pourra s'occuper de l'ensemble des démarches administratives et prendre le VIE comme faisant partie de ses effectifs en refacturant le service et les frais de gestion.
- ✓ Le VIE devant avoir un contrat de travail et des fiches de paie, via la société ou via une entreprise de portage, la société devra s'acquitter des impôts sur le salaire de base déclarée (env. 800/1000 USD / Mois minimum à déclarer pour un cadre expatrié).

CONTACTS UTILES :

Conseiller Economique de l'Ambassade de France:

- ✓ M. Dominique Pantz: dominique.PANTZ@dgtrésor.gouv.fr
Site Internet de la DG Trésor, page pays RD Congo :
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CD>

Président des CCEF

- ✓ M. Jean-Yves Parant
E-mail : jparant@kpmg.cd

Chambre de commerce franco-congolaise

Mme Sophie Ollivier, Directrice générale
direction@ccife-rdcongo.org

Entreprises ayant régulièrement recours à des VIE pouvant apporter des conseils :

- ✓ SEGUCE – M. Fernando Barbosa
- ✓ CANAL+ - Mme Héléne Miasuekama
- ✓ CMA-CGM – M. Eric Millet
- ✓ BOLLORE ; M. Thibault Lame

Société de prestation en gestion des Ressources Humaines habituée à ces démarches :

- ✓ SESOMO
Site internet : <http://www.sesomo.cd/>

Commenté [PJY1]: CHAMBRE DE Commerce et CFA

IV – LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS AUX PME

4.1 DISPOSITIF DE SOUTIEN EN FRANCE

En France, contacter la chambre de Commerce proche de votre entreprise, ou bien Business France

1er réseau français d'entreprises, avec plus de 30 000 membres

L'Union des CCI Françaises à l'Étranger regroupe et anime 112 Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Étranger (CCIFE) soit 157 implantations dans 82 pays. Association loi 1901, l'UCCIFE est reconnue d'utilité publique depuis 1939.

Au service des CCI Françaises à l'étranger

Fondée en 1907, l'UCCIFE **rassemble, représente, coordonne** et **développe** le réseau des CCI françaises à l'étranger.

Plus de détails à : <http://www.ccifrance-international.org>

CONTACTS

Business France

Adresse à Paris: 77 Boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris

Tél 33 1 40 73 30 00 (standard)

Courriel : info@businessfrance.fr

Site internet: www.businessfrance.fr

Le bureau Business France de Douala, suit la RD Congo, Magali Pialat
magali.pialat@businessfrance.fr

4.2 DISPOSITIF DE SOUTIEN EN RDC

4.2.1 Les Organismes officiels français :

1. Le Service Economique de l'Ambassade de France

Adresse : Ambassade de France en République Démocratique du Congo

Avenue du Colonel Mondjiba – KINSHASA

Site Web : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/republique-democratique-du-congo>

Conseiller économique : M. Dominique Pantz

Téléphone : +243 815 559 930

Tél. mobile : +243 840 337 777

Email : dominique.pantz@dgtresor.gouv.fr



2. Les CCE

Le rôle des CCE (Conseillers du Commerce Extérieur)

4000 dirigeants d'entreprises dans le monde, dont 1450 en France, conseillers des pouvoirs publics, au service des entreprises et des jeunes à l'international

Hommes et femmes d'entreprise, choisis pour leur compétence et leur expérience à l'international, les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) sont nommés pour 3 ans par décret du Premier Ministre sur proposition du Ministre en charge du Commerce extérieur.

Depuis plus de 110 ans, les CCE mettent bénévolement leur expertise au service :

- des pouvoirs publics - auxquels ils adressent avis et recommandations
- des PME - qu'ils parrainent dans leur développement à l'international,
- des jeunes - qu'ils sensibilisent aux métiers de l'international

Le CCE déploie son action au service de 4 missions fondamentales assignées à l'institution :

- Conseiller

Les CCE mènent une action de veille sur les « dossiers sensibles » du commerce extérieur. Au cœur des marchés internationaux et experts dans leur domaine, ils transmettent leurs informations, avis et recommandations sur les problématiques des échanges mondiaux ou des marchés spécifiques aux pouvoirs publics dont ils éclairent les décisions.

- Parrainer

Les CCE transmettent leur expertise aux entreprises, notamment aux PME, qu'ils parrainent et accompagnent bénévolement dans leur développement à l'international. Ils apportent leurs connaissances de terrain et permettent aux PME d'appréhender plus facilement l'ensemble des aspects d'une stratégie export et de mobiliser les relais susceptibles de faciliter leur développement international.

- Former

Les CCE interviennent auprès de nombreux établissements d'enseignement pour sensibiliser les jeunes aux métiers de l'international (témoignages, jurys, tutorats...) et assurer la promotion du V.I.E.

- Proumouvoir

... l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Les CCE contribuent à renforcer l'image de la France lors de leurs contacts avec des chefs d'entreprise et les autorités économiques locales à l'étranger et facilitent, le cas échéant, les décisions d'investissement en France.

3. La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Congolaise

Président : Ambroise Tshiyoyo

Vice-Président : Ludovic Houssard

Secrétaire général : Alain Kaninda

Trésorier : Hassan Wazni

Directrice générale : Sophie Ollivier

Adresse : 407, avenue Roi Baudouin 1er, Kinshasa/Gombe

Téléphone : +243 844 278 703

Site Web : www.ccife-rdcongo.org

Email : secretariat@ccife-rdcongo.org



La Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise a environ 200 membres. Elle organise différents événements à l'instar de la Semaine française de Kinshasa dont la 7^e édition se déroulera du 12 au 15 juin.

Elle accompagne les PME qui souhaitent investir en RDC, propose des services d'assistance pour les visas. Elle dispose d'un service de domiciliation pour les nouvelles entreprises.



Inauguration de la Semaine française de Kinshasa, 2^{ème} édition -

4. Le Club Français des Affaires



4.1 Présentation du CFA

Le Club Français des Affaires (CFA) est une association sans but lucratif fondée en 2003 sous l'impulsion des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

Son objet consiste en :

- La promotion de l'image et des intérêts des entreprises membres ;
- Le soutien de l'action du commerce extérieur français en République Démocratique du Congo ;
- L'accueil et l'information des opérateurs économiques français ;
- L'organisation de rencontres économiques ;
- Le renforcement de la cohésion de la communauté économique française.

Le CFA est composé :

- Des représentants français d'entreprises françaises ou non-françaises ;
- Des représentants étrangers d'entreprises/groupes français ;

Tous implantés en République Démocratique du Congo.

Aujourd'hui, le CFA comprend une quarantaine de membres, représentant des multinationales et des PME, exerçant dans des domaines d'activités variés (exploitation/distribution/logistique pétrolières, banque, assurance, restauration, santé, automobile, services aux entreprises, activités extractives...).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} février 2016, le CFA a conclu avec Business France une relation de partenariat afin de mieux

appuyer les PME françaises à l'exportation, désireuses de pénétrer le marché congolais. Diverses missions de prospections et de découvertes de secteurs d'activités ont d'ailleurs été organisées dans le cadre de cette relation⁴.



Le CFA (Kinshasa) est administré par un Bureau composé d'un Président, un Secrétaire Général, un Trésorier et deux suppléants, élus pour une année et renouvelable. Pour 2017-2018, les membres du Bureau sont : David Guarnieri (Président), Thibaut Lamé (Secrétaire Général), Louis-Odilon Alaguillaume (Trésorier) et Noël Camillieri (suppléant).

Le CFA (Lubumbashi), créé en 2014 pour fédérer les opérateurs français dans les Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga, dispose d'un Bureau distinct pour une meilleure efficacité avec Pierre-Yves de Mareuil comme Président.

4.2 Les activités du CFA

Le CFA existe et fonctionne depuis 2003 à Kinshasa et se réunit une fois par mois.

Dans le cadre de son activité, le CFA organise mensuellement une rencontre entre ses membres, au cours de laquelle une revue sectorielle est organisée, celle-ci permettant d'échanger des informations économiques/pratiques sur l'exercice d'une activité professionnelle en RDC.

Au cours de ces rencontres, sont également évoquées :

- Les nouveautés législatives et réglementaires ayant un impact sur la vie des affaires ;

⁴ Mission découverte du secteur minier congolais à Lubumbashi en juin 2017 par exemple.

- Les nouveautés relatives à l'activité professionnelle des membres.

Certaines de ces rencontres se présentent sous la forme d'un déjeuner-débat avec un invité extérieur au CFA, notamment :

- Des membres du Gouvernement de la RDC ou du corps législatif ou administratif ;
- Des représentants de certains secteurs d'activités/institutions ;
- Des représentants d'institutions internationalement reconnues dans le cadre économique.

Par ailleurs, ces rencontres sont l'occasion de permettre aux nouvelles entreprises françaises/nouveaux entrepreneurs français :

- Une prise de contact avec les principaux opérateurs économiques français établis en RDC ;
- Faire connaître leurs activités professionnelles ;
- Une intégration tant professionnelle que personnelle en RDC.

Le CFA rédige annuellement une rétrospective économique de l'année écoulée, par secteurs d'activités.

Par ailleurs, le CFA organise depuis 2015, conjointement avec le Lycée Français René Descartes (LFRD), un Forum des Métiers ouvert aux élèves des classes de 3^{ème} à Terminale, et permettant de présenter 12 pôles métiers (droit, audit, logistique, sécurité, industrie...).

Enfin, depuis le 1^{er} février 2016, le CFA a lié avec Business France une relation de partenariat afin de mieux appuyer les PME françaises à l'exportation, désireuses de pénétrer le marché congolais.

A ce titre, en juin 2017, une première mission de découverte du secteur minier congolais a été organisée par Business France avec l'appui du CFA et a permis à 11 entreprises françaises de se familiariser avec le secteur et les acteurs miniers présents en RDC.

5. Le MEDEF International



Dans le cadre de son soutien au développement des entreprises françaises en Afrique, le MEDEF International a, exceptionnellement et compte tenu de l'important potentiel de développement de cette région, ouvert un bureau permanent à Kinshasa, en DRC pour couvrir toute l'Afrique Centrale.

Le bureau est dirigé par un Représentant International, Mr Laurent Puglionisi, qui est assisté d'un Représentant national, Mr Bob Ntumba. Ces deux représentants assistent les entreprises françaises membres du MEDEF International ou d'autres structures économiques françaises et désireuses d'orienter leurs activités vers l'Afrique Centrale.

V. LA PRATIQUE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Les produits et services

Vous connaissez votre offre mieux que quiconque, mais cela n'est pas suffisant pour aborder le marché congolais. Vous devrez également :

- Vous assurer une bonne protection des marques et brevets, tout en sachant que les procès entre les sociétés étrangères et locales tournent presque toujours à la faveur des sociétés locales.
- Prendre garde aux spécificités réglementaires du pays.
- Persuader (client final, agent...) de la qualité et de l'intérêt de vos produits. Sans l'enthousiasme de vos interlocuteurs congolais, vous aurez peu de chance de succès.
- Ne pas hésiter à mettre en avant une éventuelle réussite dans un autre pays africains. Si vous disposez d'une précieuse expérience réussie dans la zone, y faire référence peut être un atout précieux.
- Attention : renseignez-vous sur les conditions de partenariat, car selon les secteurs que vous visez, il y a des particularités (agriculture, santé...).

Les prix

- S'il construit une maison, un étranger sera propriétaire du bâtiment mais ne pourra pas être propriétaire du sol.
- Immobilier à la location : Les prix sont très variables en fonction des villes, dans l'ensemble assez chers.
- Electricité : Assez bon marché, mais beaucoup de coupures et il n'existe pas de protection contre les dégâts occasionnés par la société nationale.
- Salaire minimum congolais : nettement moins élevé qu'en France (équivalent SMIC d'environ 30 USD, cependant le salaire moyen est de 300 USD).
- Enregistrement d'une société : s'il est fait par un cabinet qui s'occupe de tout, compter 4 000 USD environ hors frais.
- Vérifiez l'impact des droits, des taxes et de la fiscalité liés à votre transaction (exportation, transfert de technologies...) Les sociétés étrangères ne sont imposables en RDC que sur leurs bénéfices provenant

de RDC. Cependant des distinctions doivent être opérées entre sociétés résidentes et non résidentes.

Les partenaires de la PME

- S'assurer de la réputation et de la motivation du partenaire.
- Faire appel aux instances françaises et congolaises afin qu'elles vous fournissent enquêtes et conseils.

Les soutiens extérieurs

- Un bon avocat d'affaires est indispensable pour tous types d'activités. Il est indispensable aux étapes clés (protection de la propriété intellectuelle, enregistrement, création d'une joint venture, etc.)

A faire

- Trouver un bon intermédiaire selon vos projets.
- Vous adresser à vos interlocuteurs par leurs titres.
- Observer toujours le protocole et usages locaux.
- Etre patient.
- Sachez accepter une certaine flexibilité dans les horaires.

A ne pas faire

- Improviser et travailler sans soutien local.
- Ne pas ignorer les conseils d'un résident du pays
- Réprimander quelqu'un en public.
- Court-circuiter votre intermédiaire ou sponsor.
- Privilégier le court terme.
- Faire cavalier seul, refuser l'alliance.

Faire des affaires peut prendre beaucoup de temps en RDC.

Les Occidentaux s'en trouvent souvent déroutés et se sentent frustrés par l'inertie latente qui entoure les négociations. Un pourcentage considérable de votre temps sera consacré à des rencontres et des réunions où l'on n'aborde pas véritablement les sujets liés à l'enjeu de la négociation en cours.

En RDC on parle de tout et de rien, toujours dans une atmosphère détendue et cordiale. De façon générale ne pas négliger les intermédiaires, quelles que soient leurs fonctions : les assistantes, secrétaires, chauffeurs, chefs de cabinet, etc.

Ayez suffisamment de temps, soyez très disponible, planifiez votre emploi du temps et prévoyez des glissements de votre timing. Montrer à vos interlocuteurs que vous avez du temps devant vous pour traiter des affaires.

Attention aux premières impressions : Tout peut sembler facile et abordable. Mais construire une activité demande beaucoup d'énergies et de persévérance.

VI SECTEURS DE COMPÉTENCE ET ORGANISATION DE LA SECTION RDC DES CCEF.

Vous trouverez, ci-après, les secteurs ou les CCEF de la section de RDC ont une expertise particulière.

Représentants par secteur dans la section des CCEF de RDC :

Relations Extérieures & Environnement	:	M. Laurent Puglionisi
Pétrole	:	M. Adrien Broche
Transports & Logistique	:	M. Denis JEGU (Aéronautique) M. Thibaut Lame
Services	:	M. Jean-Yves PARANT
Banques	:	M. Henry Wazne
Mines	:	M. David GUARNIERI M. Pierre Yves De Mareuil
Santé	:	M. Rodolphe AHMED
Commerce, Distribution & PME	:	M. Fernando Barbarossa
Formation	:	Denis Banlier
Télécom	:	Denis Banlier

Le Bureau de la section est composé de la façon suivante :

- ✓ Président d'honneur, chargé des relations extérieures
M. Laurent Puglionisi
- ✓ Président, M. Jean-Yves Parant
- ✓ Secrétaire Général, M. Rodolphe Ahmed
- ✓ Trésorier, M. David Guarnieri

Dans un des domaines important et d'avenir de l'Agro-alimentaire, la section ne dispose pas de membre spécialiste de ce secteur. Voici cependant, ce que nous pouvons en dire :

Agriculture

Ce secteur est en cours de relance. Le manque d'infrastructures (route ; énergie) nuit fortement au développement des surface agricoles qui pourraient être développées. Par ailleurs la loi agricole freine les investissements étrangers.

Cependant l'Etat a lancé plusieurs projets agricoles avec le soutien des bailleurs de fonds pour exploiter les terres abandonnées et réduire l'exode rural. Il est cependant difficile d'obtenir des statistiques fiables qui permettraient d'orienter les entreprises françaises vers certaines activités. Les principales cultures sont le palmier à huile, l'hévéa, le cacao, le café, le riz et les cultures vivrières.

RÉDACTEURS :

Denis Jegu, Représentant Air France KLM RDC ;

Fernando Barbosa, DG Seguice

VII. Le transport et le dédouanement en RDC

I. Présentation globale du secteur

La République démocratique du Congo s'étend de l'océan Atlantique au plateau de l'Est et correspond à la majeure partie du bassin du fleuve Congo, véritable colonne vertébrale du pays. Grand comme quatre fois la France, quatre-vingt fois la Belgique, c'est le 11e État du monde par sa taille avec ses 2 345 409 km².

Le fleuve Congo donne au pays son seul accès à l'océan Atlantique dans la ville portuaire de Banana. La RDC peut être considéré comme un pays « d'hinterland » ou enclavé. Les 3 régions économiques principales sont à l'Ouest, la Province du Kongo Central et Kinshasa, au Sud Est la province du Haut-Katanga, Lualaba et à l'Est, le Nord et Sud-Kivu.

Ainsi, en raison de sa grande superficie, de sa localisation au centre de l'Afrique, de ses énormes richesses naturelles et de son importante population, la République démocratique du Congo est l'un des « géants » de l'Afrique.

Aérien

Du fait de l'inexistence ou l'impraticabilité des routes à travers le pays, la circulation des personnes et de leurs biens est essentiellement assurée entre Provinces par la voie aérienne, une voie néanmoins coûteuse pour le pays.

Les vols passagers internationaux sont proposés par des compagnies telles que Air France, SN Brussels, Turkish Airlines, Kenya Airways, South African Airways, Royal Air Maroc ou Ethiopian Airlines. Des compagnies africaines desservent la région et/ou la sous-région comme Air cote d'ivoire, Asky, Camairco, Ecair...

A titre d'exemple, les 12 000 T de fret import et 4 000 T de fret export réalisés en 2017 à l'aéroport international de N'Djili paraissent faible comparés aux 12 millions d'habitants de la ville de Kinshasa.

Il faut noter que les compagnies aériennes de droit congolais sont interdits de vol et de survol dans les espaces aériens des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union européenne.

Beaucoup d'efforts sont fournis au niveau du gouvernement central pour changer cette situation car le souci majeur est de voir les compagnies aériennes du pays survoler de nouveau les espaces aériens internationaux. Parmi ses efforts, nous pouvons citer : la création d'une compagnie aérienne nationale et le renforcement de la politique de l'AAC qui a pour mission de développer les capacités réelles de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile congolaise.

En novembre 2017, un groupe d'experts de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a séjourné en RDC en vue d'inspecter les aéroports, et contrôler les services intervenants dans le secteur du transport aérien.

La compagnie nationale « Congo Airways » compte à ce jour une flotte de 4 appareils dont deux Airbus A320-216 et deux avions Q400 et envisage d'étendre sa couverture tant sur le plan domestique qu'international avec une ligne sur l'Afrique du Sud, et plus récemment une ligne sur Douala et sur Cotonou. Cette compagnie a obtenu son agrément à l'IATA.

Maritime

Les ports sont indispensables à la croissance et à l'émergence du commerce extérieur de la RDC. A ce jour, le pays dispose de 4 ports maritimes dans sa partie Ouest :

- Matadi- Matadi Gateway Terminal (MGT) : opérationnel depuis le mois de Juin 2016 avec une longueur de quai de 175 m. Il représente 65 % du volume importé en Janvier 2018 contre 35% pour la SCTP.
- Matadi-SCTP : 1 610 m de long. Il a connu une baisse en parts de marché significative avec l'arrivée de MGT en 2017. La SCTP représente 43% des volumes importés en 2017.
- Boma : avec 410 m de longueur de quai, le volume est passé de 4 174 équivalents 20 pieds (EVP) en 2016 à 2 521 EVP en 2017, soit une baisse de 40 %.

- Banana : 75 m de long, les possibilités d'exploitation restent très limitées.

Le volume total de ces trois ports en 2017 est de 71 725 EVP à l'import et 12 337 EVP à l'export soit une baisse de 12% à l'import et une hausse de 49% par rapport à 2016.

Pour tous ses ports, un transbordement est obligatoire à Pointe-Noire ou à Luanda.

Les compagnies maritimes régulières qui desservent ces destinations sont principalement :

- CMA CGM
- MAERSK – SAFMARINE
- NILE DUTCH
- PIL
- LMC (qui a une liaison directe Anvers-Matadi)

Les ports de Dar-es-Salaam (pour les provinces du Haut Katanga et du Sud Kivu) et de Mombasa (pour le Nord Kivu), sont également les deux points d'entrées importants, pour les flux à l'Est du pays.

Dans la partie Sud du pays (Ex-Katanga), suite à la hausse du cours des matières premières et à la réouverture de Glencore, le volume import est passé de 1 811 000 T en 2016 à 2 220 000 T en 2017 soit une hausse de 23 % et le volume export a connu une croissance de 12 % entre 2016 (1 900 000 T) et 2017 (2 130 600 T).

6 postes frontaliers existent dans la partie Est du Pays dont les plus importants en termes de volume sont Mahagi (import des minerais) et Kasindi (export de cacao, café et quinquina).

Du port de Mombasa vers l'Est de la RDC, 8 500 EVP ont été importés en 2017 contre 7 623 EVP en 2016. Et de l'Est vers le port de Mombasa, 2 800 EVP ont été exportés en 2017 contre 1 147 en 2016.

Du port de Dar-es-Salaam vers l'Est de la RDC, 9 308 EVP ont été importés en 2017 contre

8 712 EVP en 2016. Et de l'Est vers le port de Dar-es-Salaam, 3 485 EVP ont été exportés en 2017 contre 2 883 en 2016.

Suite à la relance de plusieurs projets, à la fermeture du territoire douanier unique et à la reprise du volume du port de Mombasa des prévisions en

hausse en termes de volume sont attendues en 2018 dans la partie Est du pays.

Route

Le réseau national totalise 152 320 km comprenant 7 400 km de voies urbaines, 58 305 km de routes d'intérêt général dont seulement 2 801 km de routes sont revêtues et 86 615 km de routes d'intérêt local.

Les principaux axes sont Matadi-Kinshasa, Lubumbashi-Kasumbalesa. Beaucoup de marchandises, en particulier pour le secteur minier, proviennent d'Afrique du Sud ou de Zambie et sont acheminées par route.

Une relance des travaux de réhabilitation pour désenclaver la Province du Lualaba à travers la réhabilitation et la modernisation des routes Kolwezi – Solwezi (en Zambie), et Kolwezi – Dilolo vers l'Angola suite au développement important du secteur minier.

La route Kolwezi – Solwezi va permettre de minimiser le coût de transport par route vers la Zambie. Il permettra d'exporter directement les minerais par la ville zambienne de Solwezi sans transiter par Likasi. Le développement de la province du Lualaba passe par la construction de cette route qui permettra à Kolwezi d'avoir un poste frontalier important, concurrent à celui de la cité de Kasumbalesa situé à la frontière zambienne à 90 Kms de Lubumbashi, dans la province du Haut Katanga.

Fluvial & Lacustre

Le réseau des voies navigables représente plus de 16 000 Km.

Il est composé de 3 biefs :

- Le bief maritime, long de 150 km de Banana à Matadi ;
- Le bief moyen comprenant le fleuve Congo (Kinshasa-Kisangani), la rivière Kasai et leurs affluents totalisent 13,458 km ;
- Le bief supérieur comprenant le Lualaba (fleuve Congo au Katanga) et les Lacs totalisent 2,630 km.

Ces moyens sont très utilisés dans certaines parties du pays pour effectuer principalement le trajet Kinshasa, Kisangani. Cependant les voies n'ont pas été entretenues ou très mal ce qui rend la navigabilité du fleuve et des rivières dangereuses et aléatoires. De nombreux programmes tentent d'améliorer les conditions de navigabilité sur les différents réseaux au travers de projet de balisage.

Le Projet d'Appui à la Navigabilité des Voies Fluviales et Lacustres en République Démocratique du Congo est l'un de ces programmes financé par l'Union Européenne.

Ferroviaire

La République Démocratique du Congo dispose de 5 033 km de voies ferrées non interconnectées et n'ayant pas les mêmes standards. 858 km de voies électrifiées desservent la région minière au sud du Katanga, 1 026 km de voies à un écartement de 0,6 m desservent la région agricole et aurifère du nord-est de la RDC, le tronçon Kisangani – Ubundu a un écartement de 1,00 m tandis que tout le reste du réseau a un écartement de 1,067 m.

Il existe par ailleurs des projets de prolongement des lignes existantes, dont une liaison entre Kinshasa et Ilebo, ce qui permettrait de joindre les deux réseaux les plus importants.

Les différentes lignes actuelles sont :

- Ligne Matadi – Kinshasa : longueur 366 kilomètres. Un Partenariat Public Privé (PPP) entre la SCTP et la groupe sud-africaine SSIH a été signé en Décembre 2017 pour opérer cet axe avec pour objectif de densifier les rotations et augmenter significativement le volume transporté par rail depuis Matadi.
- Lignes de l'Ex-Katanga, Kasai et Benguela : ce réseau s'étend sur 3 641 kilomètres de voies ferrées.
- Ligne des Grands Lacs : seconde section de Kindu - Kabalo - Kalemie. Cette ligne est reliée à sa première section par un service fluvial de 320 kilomètres.
- Ligne de l'Ex-Katanga : Kabalo - Kamina - Likasi - Lubumbashi - Sakania - Zambie.
- Ligne du Kasai : Ilebo - Kamina.
- Chemin de fer de Benguela : Kamina - Dilolo - Angola (Chemin de fer de Benguela).
- Ligne des Grands Lacs : la première section est entre Kisangani et Ubundu. La seconde section Kindu - Kabalo - Kalemie reliée au réseau de l'Ex-Katanga.

Les différents corridors de désenclavement de la RDC

De par sa configuration, la RDC est un pays semi-enclavé avec seulement 37 km de littoral. La grande partie du pays qui est privée d'accès à la mer et n'a d'ouverture vers l'extérieur que grâce aux corridors de désenclavement qui lui permettent d'accéder au commerce international.

- Corridors traditionnels :

- ❖ POINTE NOIRE – MATADI – KINSHASA
- ❖ POINTE NOIRE – BOMA – KINSHASA
- ❖ POINTE NOIRE – BANANA - KINSHASA
- ❖ MOMBASSA – VILLES DU NORD ET EST DE LA RDC : Il relie le Nord et l'Est de la RDC au port de Mombasa.
- ❖ DAR-ES-SALAM – NORD DE LA RDC : Il débouche sur le port de Dar-es-Salam.

- Corridors récents :

- ❖ POINTE NOIRE – BRAZZAVILLE – KINSHASA : opérationnel depuis septembre 2016, près de 200 conteneurs y sont passés en 2017.
- ❖ LUANDA – LUFU – KINSHASA : depuis Aout 2017, le gouvernement congolais a suspendu l'importation du ciment gris, barres de fer et bières des pays limitrophes.
- ❖ RSA – LUFU – KINSHASA.

- Corridors en projet :

- ❖ KOLWEZI – SOLWEZI

Ce corridor n'est pas encore opérationnel, il dépend de la réhabilitation de la route Kolwezi(Lualaba) – Solwezi (Zambie).

La nouvelle voie servirait à évacuer les produits miniers de Kolwezi sans passer par Kasumbalesa dans la province du Haut-Katanga qui produit deux fois moins de cuivre que le Lualaba.

II. Douane

Règlementation douanière :

La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) est un Service Public (depuis 2009) doté d'une autonomie administrative et financière dépendant du Ministère des Finances.

La Règlementation douanière applicable en RDC se base sur le Code des Douanes entré en vigueur en décembre 2010. Le Code des Accises a été promulgué en septembre 2012.

Le Code des Douanes reprend les principales recommandations de l'OMC & OMD en particulier l'Article 7 du GATT portant sur les méthodes d'évaluation en Douane.

Le Système Harmonisé édicté par l'OMD dans sa version de 2012 est appliqué par la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) avec des nomenclatures à 10 chiffres.

La DGDA a déployé un système informatique Sydonia World sur certains sites dont d'autres bureaux encore équipés de Sydonia++ comme système de dédouanement. Ce système est utilisé par plus de 100 pays dans le monde et est fourni par une agence onusienne qui est la CNUCED.

Les Droits et taxes collectés par la Douane

La DGDA a pour mission de collecter pour le compte du Trésor, les droits de douanes, les droits d'accises, les droits à la consommation et la TVA (16%).

Les taux de droits de douane vont de 0% à 20%.

Les Droits d'Accises peuvent aller jusqu'à 20%.

Les droits de consommation peuvent aller jusqu'à 60% au maximum sur certains produits (type alcool).

A l'export les droits de douane vont de 0 à 10%. Il n'y a pas de TVA.

D'autres taxes ou frais sont collectées par la douane pour le compte d'autres administrations (comme pour le Fonds de Promotion Industriel – FPI ou l'Office Congolais de Contrôle - OCC).

Les règles de fonctionnement

La réglementation congolaise impose à tout importateur de s'adresser à un transitaire officiel et agréé en tant que commissionnaire en douane pour les formalités de dédouanement.

Tout importateur doit avoir le numéro import-export obtenu auprès du Ministère du Commerce Extérieur par le paiement de la « taxe import-export » de l'année en cours.

Toute importation doit faire l'objet d'une Déclaration d'Importation des Biens (DIB) obtenue auprès d'une banque commerciale et ce, conformément à l'article 46 dont alinéa 4 du règlement de Change de la RDC, et si cela n'est pas réuni, l'opérateur est exposé à des pénalités suivant le code des douanes Congolais.

Seuls sont exemptés de l'obligation de l'ouverture d'une DIB les importations de moins de 2500 USD dans le cadre du commerce transfrontalier, les organismes bénéficiant de l'exonération des droits de douanes tels que les ambassades, les différents organismes de coopération, les agences des Nations Unies, les O.N.G, et les particuliers qui importent des effets personnels pour leur premier établissement.

Toute importation dont la valeur F.O.B. (Free On Board) est supérieure ou égale à 2 500 USD doit faire l'objet soit d'un contrôle avant embarquement par Bureau Veritas BIVAC mandaté par l'Office Congolais des Contrôles (OCC), soit par un contrôle à l'arrivée selon la nature de la marchandise.

A noter que le contrôle avant embarquement est obligatoire et coûte à l'importateur 2% CIF HT payé à l'OCC. Si ce contrôle n'est pas effectué, l'importateur s'expose à des pénalités qui sont de 2% CIF supplémentaires pour l'OCC et 100% des droits de douane pour la DGDA.

Les produits ci-dessous doivent faire l'objet d'une autorisation d'importation spécifique obtenu auprès des Ministères compétents :

- pièces de monnaies ;
- pièces commémoratives ;
- matériels d'occasion destinés à l'investissement ;
- armes et munitions ainsi que effets et matériels militaires ;
- produits explosifs ;
- substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les matériels utilisant ces substances
- produits pharmaceutiques.

En cas de déménagement :

Liste des documents demandés dans le cas spécifique d'importation d'effets personnels dans le cadre d'un déménagement lors du premier

établissement :

- Liste de colisage valorisée,
- Passeport avec visa de séjour valide et tampon d'entrée de la Direction Générale de Migration (DGM),
- Certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'ancien pays de résidence,
- Billet d'avion ou titre de transport en provenance de l'étranger,
- Contrat de travail,
- Permis de travail ou attestation d'introduction du dossier auprès du Ministère du Travail,
- Visa d'établissement (Travail, Spécifique,...) ou attestation d'introduction du dossier auprès de la Direction Générale des Migrations,
- Attestation de résidence délivrée par la commune du lieu de résidence en RDC,
- Attestation de premier établissement de la Direction Générale de Migration (DGM),

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur

Depuis 2015 et suivant le décret du premier ministre 015/19 du 14 Octobre 2015, la RDC s'est dotée d'un outil permettant d'effectuer toutes les formalités administratives liées aux opérations d'importation, d'exportation et de transit des marchandises sur toute l'étendue du pays. Cet outil, mis à la disposition de tous les acteurs par une société à partenariat public et privé dénommée SEGUCE RDC. Un système de point d'entrée unique permettant à l'opérateur économique d'effectuer toutes ses démarches sans pour autant se déplacer auprès des différentes administrations concernées ou auprès des différents opérateurs privés.

Ce système intègre tous les modes de transport et les différents modules du commerce extérieur, à savoir :

- le pré dédouanement
- le dédouanement et
- le post dédouanement

Avis et Conseils

Assurez-vous du paiement de vos produits ou services (CREDOC,...).

En cas d'export de marchandises à destination de la RDC, les incoterms les plus utilisés sont l'EXW, FCA, FOB.

III. Les atouts et faiblesses de ces deux secteurs

Atouts

Le pays a la taille d'un continent et par conséquent, il permet de cibler certaines régions pour lancer son développement...

Des efforts conséquents sont réalisés afin d'attirer les investisseurs étrangers sur le territoire. Ainsi de nombreuses zones économiques spéciales (ZES) ont été développées sur différents points du territoire congolais.

La position géographique centrale permet de toucher les marchés de la sous-région.

Faiblesses

La carence des infrastructures ou l'état d'obsolescence de ces dernières entraînent des surcoûts importants.

Les réglementations (lois, décrets, arrêtés, circulaires,...), bien que généralement existantes, ne sont pas toujours suivies ou sont soumises à interprétation, entraînant des difficultés et des risques de non-conformité. Ce phénomène est amplifié suite au redécoupage récent des Provinces. De plus, ces dernières possèdent pouvoir d'édicter certaines réglementations ou taxes locales.

III. Les opinions et conseils des professionnels

Opinions

Des efforts certains ont été mis en œuvre pour améliorer la transparence, l'éthique et les délais d'exécution des opérations de dédouanement et de pré-dédouanement (actualisation des

codes des Douanes & Accises, utilisation d'un outil de dédouanement performant (SYDONIA World), création du Guichet Unique du Commerce Extérieur.

Cependant ces efforts doivent être poursuivis pour atteindre les meilleurs pratiques internationalement reconnues.

Les infrastructures aéroportuaires, portuaires, ferroviaires et routières devront recevoir des investissements significatifs dans les années à venir afin de permettre le développement des différentes régions et fluidifier les trafics de marchandises.

Conseils

Le choix d'un bon prestataire (transitaire), est essentiel en RDC. Il pourra éviter en amont de nombreux problèmes, notamment au niveau des douanes et il pourra avoir un rôle de conseil sur l'ensemble de la chaîne logistique. Toutefois cela ne constitue pas une totale garantie.

Rédacteur
Mr Henry Yoan Wazne DG /Sofibanque

VIII. Aperçu sur le secteur bancaire congolais

1.- MONNAIE NATIONALE

La monnaie nationale est le franc congolais (CDF) librement convertible en devises sur le marché intérieur en fonction de l'offre de devises jusque-là suffisante.

Taux indicatifs :

CDF 1608 pour un dollar américain (1635 sur le marché parallèle)
CDF 1996 pour un euro
PS/ taux du 8/02/2018

(consulter le site www.bcc.cd pour une mise à jour quotidienne)

Le franc congolais n'est pas convertible à l'extérieur, mais les entreprises ont la possibilité d'ouvrir des comptes en USD et en Euro. L'économie est très fortement dollarisée.

2.- REGULATEUR

Le régulateur est la Banque Centrale du Congo. Dirigée par un gouverneur, elle exerce également un contrôle direct sur les banques par le biais d'inspections.

3.- LES BANQUES

Il y a 15 banques installées en RDC. Aucune banque française n'est présente. Certaines banques ont un actionariat français ou sont dirigées par des français

Banques locales:

Les principales banques locales sont les suivantes :

- ✓ RAWBANK
- ✓ TRUST MERCHANT BANK
- ✓ BANQUE COMMERCIALE DU CONGO-BCDC
- ✓ SOFIBANQUE

Les banques locales représentent à elles seules près de 60% du marché bancaire congolais.

3.2 Banques internationales :

- ✓ STANDARD BANK
- ✓ CITIGROUP

3.3 Banques panafricaines :

- ✓ BANK OF AFRICA (BMCE)
- ✓ FBN RDC
- ✓ PROCREDIT (Equity Bank)
- ✓ BGFI
- ✓ ECOBANK (Nedbank/ Qatar National Bank)
- ✓ AFRILAND
- ✓ U.B.A
- ✓ ACCESS BANK
- ✓ ADVANS BANK

3.4 Institutions de micro finance

+ 25 institutions de micro finance. La plus importante étant FINCA

3.5 Sociétés financières de monétique

~ 62 ~

ORANGE MONAIE/VODA CASH /TIGO CASH/AIRTEL MONEY/AFRICELL MONEY. Ce secteur est en fort développement

3.6 Messageries locales et internationales

WESTERN UNION/MONEYGRAM/RIA. Sont les principales messageries internationales.

SOFICOM, SOLIDAIRE ...sont les principales messageries locales

Les banques locales ont généralement de nombreux correspondants en Europe et à travers le monde. Les transferts (envoi/réception) sont généralement assez rapides, mais font l'objet du fait de réglementations internationales de plus en plus strict d'un contrôle documentaire rigoureux de la part des banques.

Les opérateurs économiques doivent pouvoir présenter tous les justificatifs liés à leur transaction.

De plus une réglementation de change est en vigueur en RDC...tout transfert international sortant ou entrant pour un montant supérieur à 10000usd oblige à la souscription d'une licence auprès d'une banque agréée. L'obtention de cette License est relativement rapide, le délai normal n'excédant pas 48h.

Attention car certaines banques prélèvent des commissions sur les transferts reçus.

Les retraits cash sur un compte en devises donnent lieu au paiement d'une commission qui peut atteindre 1% du montant selon les banques

Possibilité de change dans tous les guichets bancaires. (Euro/USD)

Le change dans la rue n'est pas interdit mais n'est pas recommandé pour les non-initiés.

Le marché des changes a connu de fortes perturbations en 2017 passant de 930 pour un dollar à plus de 1600.

Durant cette période l'obtention de devises, relativement facile précédemment est devenu de plus en plus problématique. Les choses se sont nettement améliorées au dernier trimestre 2017 mais nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles secousses

Le voyageur international est limité à \$10,000 ou contrevalleur en cash au départ comme à l'arrivée.

4.- DÉPÔTS, CRÉDITS et TAUX

Dépôts à fin novembre 2015 : USD 3.634,32 millions

Crédits à fin novembre 2015 : USD 2.272,90 millions

✓ Marché très dollarisé :

Les dépôts en devises représentent 86% du total des dépôts alors que les crédits en devises à la clientèle représentent 89% du total des crédits.

✓ Alors que les années précédentes avaient connu une forte croissance ...avec la bancarisation des fonctionnaires et l'ouverture d'un nombre croissant de succursales .les choses ont nettement changé ces 18 derniers mois ...un tassement des revenus des banques a été observé ...une augmentation substantielle des créances douteuses ainsi qu'une réduction importante du nombre de succursales du surout à la liquidation de la BIAC et de la FIBANK ont été observés
Le niveau des dépôts et des crédits s'est maintenu sans connaître de véritable croissance

✓ Taux de bancarisation encore très faible (5%) malgré le développement de l'e-money.

✓ Le taux moyen de rémunération des dépôts (monnaie nationale ou devises) est très largement supérieur aux taux constatés en Europe ou aux USA. (jusqu'à 8% pour les DAT à un an en USD)

✓ Le taux moyen des crédits consentis EN DEVISE à la clientèle reste très élevé (devise : 14,21% /) avec néanmoins de fortes distorsions entre les

différentes catégories d'emprunteurs (particuliers/grandes entreprises/PME-PMI)

- ✓ ...En monnaie locale les taux d'intérêt sont affectés par le taux directeur de la banque centrale du Congo qui se situe à 20%...difficile d'emprunter plus bas

5.- PAIEMENTS MONETIQUES

La monétique a connu un fort développement ces trois dernières années, notamment avec le service de cartes bancaires offert par la majorité des banques.

- ✓ MASTERCARD et VISA sont les deux réseaux représentés
- ✓ Nombreux distributeurs de billets à Kinshasa et à Lubumbashi avec possibilité de retraits en CDF ou USD
- ✓ Paiements par carte possibles dans les grands hôtels/ restaurants/compagnies aériennes/ sociétés de location de voitures/ supermarchés

II. Les opinions et conseils des professionnels

Opinions

Le secteur bancaire a très bien progressé ces dernières années, porté par une croissance forte. Le ralentissement économique de l'année 2015 met toutefois le secteur sous tension, notamment sur les liquidités en USD.

Le secteur bancaire est aussi affecté par un manque de ressources stables à long terme, le pays étant toujours classé comme pays fragile, seuls les bailleurs de fonds ou les investisseurs privés apportent des financements. C'est notamment le cas des miniers.

Cependant, même si la croissance ralentit et va très certainement descendre à +5% du PIB, la RDC reste attractive pour le secteur bancaire.

Conseils

L'investissement dans le secteur bancaire en RDC nécessite d'adapter la stratégie à l'évolution du marché, notamment avec l'arrivée du mobile banking.

RÉDACTEURS :

Denis JEGU, Délégué Air France KLM

IX. Le Transport Aérien

I. Présentation du secteur aérien et de l'industrie aéronautique Le secteur de l'aérien

La République Démocratique du Congo possède environ 50 aéroports avec des niveaux d'infrastructures très hétérogènes et un niveau de sureté très bas pour la plupart, pas de clôture, agglomérations proche des plateformes aéroportuaires, pas d'équipements type scanner ou portique de détection.

Les principaux aéroports sont eux conformes ou en cours de l'être et sont desservis par des compagnies internationales : Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kolwezi.

Globalement, les infrastructures et l'aviation civile ne sont pas conformes aux règles internationales et les compagnies domestiques sont donc black listées pour desservir d'autres pays. Un travail actif est fait en collaboration avec l'OACI pour normaliser la RDC et sortir de la black list le plus tôt possible.

Réseau Domestique

Les deux compagnies aériennes principales sont Congo Airways et CAA qui desservent les principales villes depuis Kinshasa, les avions sont assez récents surtout pour Congo Airways mais pour certaines entreprises elles sont black listées selon leurs règles internes en terme de sécurité.

Réseau International

Les principales compagnies aériennes sont Air France, SN Brussel, Turkish Airlines, Kenya Airways, Ethiopian Airlines, Royal Air Maroc, TAAG, Air Cote d'Ivoire, ASKY. Fly Dubai vient de cesser son exploitation.

Les principaux trafics vont vers l'Europe, Bruxelles, Paris, Londres, Genève. Vers l'Asie, Canton principalement pour l'importation, avec une montée dans

ce secteur de Dubaï, Istanbul et Bombay

Il y a aussi une diaspora aux Etats-Unis (Washington New York, Chicago, Dallas) et au Canada.

Evolution du trafic

Le trafic international est en légère baisse de 10 % depuis trois ans vers l'Europe et l'Amérique nord, en raison de la fermeture de la Maison de Schengen (délivrance des visas) et en hausse vers les capitales Africaines (Ethiopien a augmenté ses dessertes à 12 /semaines) et sur le réseau domestique avec une volonté gouvernementale de baisse des prix pour démocratiser le transport aérien interne.

Opportunités

La RDC veut sortir de son black listage international (Congo Airways est affilié à l'IATA) et met les moyens (via des programmes de bailleurs, dont la BAD) sur les principaux aéroports, la formation, les équipements de radio navigation, les infrastructures telles que les pistes, clôtures équipements, camions de pompier etc.

Des missions régulières d'experts de l'OACI sont effectuées à la demande de l'Aviation civile pour se conformer aux règlements.

Les investissements sont colossaux et la recherche de financement est compliquée.

Les priorités nécessitent des arbitrages ce qui prend beaucoup de temps.

Contacts

Les principaux contacts sont le Ministère des Transports, La Régie des voies aériennes et l'Agence de l'Aviation Civile

Partenaires ou relais locaux

Il est important pour réussir, d'identifier et de sélectionner les bons partenaires locaux ainsi que les soutiens nécessaires, afin de pouvoir se positionner adéquatement sur le marché congolais

Forte volonté, patience, ténacité

Beaucoup plus vrai sur des secteurs ou marchés en relation avec le gouvernement que pour le secteur privé, la patience ainsi que la ténacité et forte volonté sont des critères absolument nécessaires afin d'atteindre la finalisation de contrats

REDACTEUR :

Jean-Yves Parant, Directeur Général de KPMG

X. Secteur des Infrastructures

I. Présentation du secteur des infrastructures

Les années de guerre ont malheureusement entraîné la destruction d'une grande partie des infrastructures. Aujourd'hui c'est un domaine d'investissement prioritaire. Il ne pourra pas y avoir de développement soutenu sans investissement massif dans les infrastructures.

La RDC s'appuie très fortement sur les financements chinois pour mettre en œuvre les programmes d'infrastructures. La difficulté majeure de la RDC reste le financement des investissements qui s'élèvent à plusieurs centaines de milliards USD, alors que le budget annuel de l'Etat n'est de 5 milliards de USD.

Par ailleurs, la capacité encore limitée de l'administration s'avère être un frein supplémentaire à la mise en œuvre. Les principaux secteurs d'investissements sont :

- Electricité (notamment hydro électricité) et les ENR
- Routes (programmes de la Banque mondiale, de la BAD et de l'Union européenne)
- Chemin de fer
- Ports
- Aéroports et Aérogares
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau

II. Les Partenariats Public-Privé (PPP)

L'Etat a bien conscience de l'incontournable nécessité de mettre en œuvre des PPP compte tenu des besoins en financement et de l'ampleur des chantiers à

~ 70 ~

conduire.

La loi sur les PPP doit encore être finalisée. A ce jour ce sont principalement des contrats spécifiques qui sont signés entre l'Etat et les entreprises du secteur privé.

III. Les opinions et conseils de professionnels

Les infrastructures en RDC sont insuffisantes, ce qui constitue un frein important au développement économique du pays.

Depuis plusieurs années, les gouvernements se sont succédé mais le développement et la mise en œuvre des projets reste trop lente, notamment du fait de l'absence de financement du pays, même si toute la dette extérieure a été effacée. Le pays manque d'autoroutes, de routes, d'aéroports, de ports, de système de transports publics, de ponts, etc.

Par ailleurs de nombreux opérateurs hésitent à s'engager sur des opérations financées par l'Etat du fait du manque de financement de ce dernier.

Si une impulsion forte était donnée à l'investissement public et/ou au PPP, les perspectives seraient considérables (plus de 100 Mds USD de besoins sur 10 ans) y compris pour les entreprises françaises, que ce soit en construction d'infrastructures ou en gestion en concession. La Banque mondiale a prévu de relancer son programme de développement du réseau routier (Programme « Pro-route »).

RÉDACTEURS :

Jean-Michel Garrouteigt / Denis Banlier

XI. Secteur des Télécoms

Avec plus de 80 millions d'habitants (la RDC est le troisième pays le plus peuplé d'Afrique subsaharienne), le marché congolais présente des perspectives de développement incontestables.

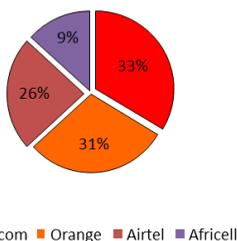
Néanmoins, l'immensité du pays (plus de quatre fois la France métropolitaine), sa diversité linguistique (cinq langues sont officiellement reconnues) et la grande dispersion de sa population (plus de 65% des congolais vivent encore en zone rurale) rendent très complexe sa compréhension et surtout sa pénétration.

La RD Congo est en volume le second plus grand marché télécoms d'Afrique Centrale et de l'Ouest, après le Nigéria. Les services de télécommunication mobile sont offerts par 4 opérateurs : Airtel , Africell, Orange et Vodacom. Le marché compte environ 35 millions de cartes SIM en service fin 2017, selon les derniers chiffres de l'autorité de régulation des postes et télécommunications soit un taux de pénétration inférieur à 40%, un des plus faibles d'Afrique.

A noter aussi qu'une baisse de près de 10 millions des parcs des opérateurs entre 2015 et 2016 a été constatée suite à la mise en place d'une réglementation stricte sur l'identification des abonnés.

Parts de marché des services voix/sms au 4^{ème} trimestre 2017 :

Parts de marché



Suite au rachat de l'opérateur Tigo par Orange en 2016, le marché s'est réorganisé autour de deux leaders, Vodacom et Orange, qui se partagent près de 65 % du parc.

On compte également un peu plus de 13 millions de souscriptions pour les services d'Internet mobile. 2018 sera d'ailleurs l'année du lancement des services 4G mobile. Par ailleurs, une petite dizaine de fournisseurs d'accès internet proposent des connexions internet fixes, touchant quelques dizaines de milliers de clients. Globalement le développement d'internet est encore freiné par les difficultés de connectivité internationale et interrégionale, tant en termes de débits disponibles que de coûts. Le taux de pénétration d'internet est également un des plus faibles d'Afrique.

A l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres pays et dans un pays où la population est très faiblement « bancarisée » (moins de 5%), les opérateurs de téléphonie mobile se sont lancés également sur le marché des services financiers. Ainsi, 3 des 4 opérateurs proposent désormais à leurs clients de réaliser leurs transferts de fonds par le biais d'une messagerie financière installée directement sur leur téléphone portable offrant la possibilité de

conserver, d'envoyer ou de recevoir de l'argent sur l'ensemble du territoire national en toute fiabilité, et ce à un très faible coût.

La simplicité, la rapidité et la sécurité de mise en circulation de cette monnaie électronique par les opérateurs de téléphonie mobile, ont déjà séduit près de 7 millions d'utilisateurs, et ce nombre continue à croître fortement. Au-delà des transferts de fonds, les principaux opérateurs offrant ce service proposent également des opérations telles que le versement des salaires et le règlement des fournisseurs par les entreprises privées ou le paiement des factures chez les commerçants ou auprès des services publics (eau, électricité et impôts). Orange Money est le leader sur ce marché des services financiers mobile.

Les opinions et conseils de professionnels

Il existe de réelles opportunités de développement, liées à la faible pénétration du marché et à l'importance des besoins, mais le contexte est globalement complexe. Les coûts d'opération demeurent très élevés, et le niveau de taxation du domaine des télécommunications est un des plus élevés d'Afrique.

Malgré de nombreuses difficultés opérationnelles, des projets importants de développement sont en cours soit à l'initiative du Gouvernement avec de support de bailleurs de fonds soit directement à l'initiative des opérateurs eux-mêmes qui cherchent des partenariats. Ainsi avec le support de la Banque Mondiale des projets de construction d'infrastructures nationales de télécommunication (backbones) en fibre optique sont à l'étude ainsi que le développement de centres internet dans tout le pays.

De même des opportunités existent dans le développement de solutions de télécommunication dans les universités, instituts supérieurs ainsi que dans les écoles à l'instar de ce qui a été installé à l'ENA RD Congo par Orange pour faciliter les connexions de l'école à travers tout le pays. Il en est de même pour le déploiement de solutions dans le domaine de la santé (applications e-Santé, service « cycle-M » d'Orange par exemple) ou du support aux agriculteurs.

Du côté des opérateurs des partenariats peuvent être montés pour implanter des solutions solaires ou autres afin de gérer la problématique énergétique et maintenir alimentés les sites mais aussi pour offrir des services de fourniture d'électricité aux villages éloignés. Un service prépayé de fourniture d'énergie solaire à domicile a d'ailleurs été lancé par Orange, d'abord à Kinshasa fin 2017 (« Orange Energie »).

Enfin il existe des projets de couverture des zones rurales qui constituent un des défis et une grande opportunité pour le pays car plus de 70% de la population vit dans des villages ruraux éloignés de toute couverture. Ces projets sont très importants en termes d'investissements et de déploiements.

RÉDACTEUR :

Paulo Fernandes, Délégué Général du groupe CFAO en RDC

XII. Secteur Automobile

I. Présentation du secteur automobile :

Le marché automobile "officiel" en RDC oscillait jusqu'en 2013 entre 6000 et 7000 véhicules neufs par an tous types confondus (VP/VUL/PL/etc...).

Depuis 4 ans, le marché ne cesse de décroître du fait de la crise économique et politique pour atteindre un marché de 3500 unités fin 2017, soit une réduction de 50%. Dans le même temps, on a eu à constater une explosion des importations "sauvages" de véhicules via l'Angola et d'autres provenances...

Au vu de la taille et de la population du pays, ce chiffre peut être considéré comme extrêmement faible mais il est symptomatique du faible pouvoir d'achat de la population et de la taille du tissu économique du pays.

Néanmoins, au vu du potentiel du pays, le marché automobile devrait croître fortement en cas de croissance soutenue du pays et de l'émergence d'une classe moyenne.

Ce marché est actuellement à 95% B to B (Entreprises privées et organismes publics)

II . Les atouts et les faiblesses de ce secteur :

Au vu de du potentiel, de la taille et de la population du pays, il est clair que ce marché devrait être beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il y a actuellement peu de distributeurs officiels sérieux et toutes les marques automobiles ne sont pas ou mal représentées à ce jour. Il y a donc des opportunités pour de nouveaux acteurs surtout si le marché s'ouvre au marché B to C.

Malgré tout, une des problématiques du secteur est l'importation directe de véhicules la plupart du temps via des « grey dealers » qui s'approvisionnent au moyen orient et qui la plupart ne vont pas passer par le "cordon douanier" et faire de la concurrence "déloyale" aux distributeurs officiels qui respectent les lois et taxes en vigueur. Le fait d'avoir la distribution officielle d'un constructeur automobile ne vous protège en rien de ces importations parallèles.

De plus, depuis quelques années, La RDC a vu débarquer un flot ininterrompu de petites berlines d'occasion provenant du japon avec le volant à droite, ce qui crée un risque de sécurité routière. Ces véhicules sont surtout achetés par la population et la classe moyenne (beaucoup de taxis) du fait de leur prix très attractif.

Ces importations ont un effet néfaste sur le secteur automobile officiel qui peut difficilement lutter à armes égales.

Le secteur est aussi fortement touché par l'importation de pièces détachées de contrefaçon qui se retrouvent dans beaucoup de boutiques spécialisées et il est très difficile pour les clients finaux de faire la différence entre des pièces d'origine et des contrefaçons, ce qui est un danger pour leur sécurité mais aussi pour le secteur formel qui ne peut offrir des prix du même ordre.

Enfin, ce qui peut être une opportunité, mais aussi une difficulté, est la taille du pays et l'absence d'infrastructures routières correctes. Une grande partie du pays n'est donc pas correctement distribué tant dans la partie distribution que dans la partie après-vente.

III. Les opinions et conseils de professionnels :

Le marché automobile congolais peut paraître comme un secteur peu développé et qui pourrait intéresser de nouveaux investisseurs. Cependant, nous conseillons vivement de faire une étude du marché pour déterminer précisément la cible visée, la marque et le type de véhicules correspondant à cette cible, les infrastructures nécessaires pour la mise en place d'un service de distribution mais aussi d'après vente ainsi que d'un réseau plus ou moins étendu dans le pays.

Installer une nouvelle marque automobile en RDC nécessite de gros investissements d'où l'importance de ne pas se précipiter sans faire d'étude sérieuse de rentabilité.

RÉDACTEUR :

David Guarnieri, General Manager TFM

XIII. Secteur des Mines

I. Présentation du secteur des mines

Considéré comme un véritable « scandale géologique », la République Démocratique du Congo regorge de matières premières⁵.

A la sortie de la période d'instabilité du début des années 2000 et profitant d'une nouvelle législation minière favorisant les investissements directs étrangers⁶, divers groupes internationaux ont décidé de leur implantation en RDC, au moyen d'investissements importants, la plupart en matière d'exploitation de cuivre et de cobalt. Lesquels investissements ont drainé une multitude de sous-traitants miniers divers vers la RDC (construction, maintenance, catering, distribution de produits chimiques...).

En 2017, la production congolaise en terme de matière premières est la suivante⁷ :

	2017	2016 (comparaison)
Cuivre (tonnes)	1.092.222	1.021.634
Cobalt métal (tonnes)	72.940	64.007
Or (kgs)	23.268	22.648
Zinc (tonnes)	7.833	11.650

Si la production d'or s'est maintenue en 2017 par rapport à 2016, celle du cuivre et du cobalt a relativement augmentée – respectivement de 6,9% et

⁵ 10% des réserves mondiales de cuivre – à des teneurs très élevées - et 50% des réserves mondiales de cobalt seraient enfouies dans le sous-sol congolais.

⁶ Le Code minier en question est entré en vigueur en 2002.

⁷ Source : Chambre des Mines de la RDC.

de 15,5%, du fait de la production de nouveaux acteurs (SICOMINES) et du redémarrage de certaines sociétés en fin d'année 2017 (KCC – Groupe Glencore).

Par ailleurs, l'envolée des cours du cuivre et du cobalt a permis le développement de la production.

En effet, le cours de la tonne de cuivre était en début d'année 2018 d'environ 7.100 USD contre une moyenne de 5.000 USD en 2016. Plus impressionnant, le cours de la tonne de cobalt était en début d'année 2018 d'environ 80.000 USD contre 36.000 USD une année auparavant.

Les principaux opérateurs internationaux sont les suivants :

- Glencore (cuivre, cobalt) (Suisse) ;
- China Molybdenum (CMOC) (cuivre, cobalt) (Etats-Unis-Chine) ;
- Eurasian Resources Group – anciennement ENRC (cuivre, cobalt) (Kazakhstan) ;
- Randgold (or) (Afrique du Sud) ;
- Jinchuan/Metorex (cuivre, cobalt) (Chine/Afrique du Sud) ;
- MMG (Australie/Chine) ;
- Ivanhoe/Zijin (cuivre, cobalt, zinc – en construction) (Canada/Chine) ;
- SICOMINES (cuivre, cobalt) (joint-venture Chine – RDC) ;
- Alphamin (cassitérite – en construction) (Canada)
- ...

De par leurs activités, les sociétés minières et leurs sous-traitants contribuent à près d'un tiers du PIB du pays. Le dernier rapport de l'ITIE⁸ publié, à savoir celui de l'année 2015 a permis de constater que le secteur minier a contribué à hauteur de 1,76 milliards USD au budget de l'Etat (hors paiements sociaux). L'année 2015 a été marquée par les premiers paiements importants d'impôt sur les sociétés par certains grands groupes miniers ayant achevé l'amortissement fiscal de leur investissement initial. L'année 2018 a enregistré des paiements d'impôts sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 en forte augmentation du fait des cours élevés au courant de l'année 2017.

⁸ Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

L'année 2015 avait été marquée par une brusque chute des cours du cuivre et du cobalt. Ce qui a conduit à la suspension des activités de certaines mines et à la réduction – voire l'arrêt – de certains plans d'investissements, ce, dans l'attente d'une remontée sensible des cours des matières premières. Avec un « effet domino » sur le reste de l'économie.

Fin 2016 et au courant du premier semestre 2017, le rétablissement des cours du cuivre et surtout du cobalt permet d'envisager une reprise des activités et des investissements dans le secteur minier.

Laquelle reprise s'est confirmée tout au long de l'année 2017 et au début de l'année 2018, avec comme bémol l'adoption du nouveau Code minier⁹ et la chute du cours du cobalt de 90 000\$/tonne à 55 000\$/tonne

II. Atouts et faiblesses du secteur des mines

• Atouts

Les principaux atouts du secteur des mines de la RDC tiennent dans sa diversité et ses potentialités. Avec la reprise en 2017 des cours des matières premières et leur maintien en 2018, divers projets – actuellement en construction – peuvent entrer rapidement dans une phase d'exploitation.

C'est notamment le cas du projet du Groupe Ivanhoe/Zijin en matière de zinc.

Le Groupe Glencore a également procédé en décembre 2017 au redémarrage de sa mine de KCC, laquelle prévoit une production de plus de 100.000 tonnes de cuivre et de 10.000 tonnes de cobalt en 2018 et potentiellement un doublement de cette production en 2019.

Par ailleurs, en ce qui concerne les projets existants et déjà en exploitation, divers investissements sont projetés en vue d'une augmentation de la production, ce, pour autant que le déficit énergétique soit comblé et que la

⁹ Cf. infra (faiblesses).

sécurité juridique et fiscale par rapport au Code minier¹⁰ soit établie.

De plus, si de nombreux projets cuprifères ont vu le jour dans la « copper belt », les investissements ont été peu nombreux au titre de l'exploitation (ou la reprise de l'exploitation) d'autres matières premières, ce qui laisse une marge de progression des plus importantes (3T, zinc, coltan, manganèse, charbon...).

Enfin, certaines des « faiblesses » du secteur (voir ci-dessus) peuvent être des sources d'opportunités pour certains investisseurs :

- Le lobby réglementaire fait pour favoriser, voire imposer, le recours à des sous-traitants locaux pourrait aboutir à la recherche par les opérateurs miniers existants de fournisseurs de biens établis localement¹¹ ;
- Le déficit énergétique limitant actuellement le développement du secteur ainsi que la libéralisation du secteur de l'électricité peuvent favoriser d'autres moyens de production et d'approvisionnement en électricité, pour autant que les tarifs soient maîtrisés.
- Faiblesses
 - La principale faiblesse du secteur est liée à sa sensibilité par rapport à la volatilité des cours des matières premières.
 - Déficit énergétique : aujourd'hui, les opérateurs miniers souffrent d'un déficit d'énergie électrique de près de 400MW, lequel freine leur développement. Si certains grands projets hydroélectriques sont à l'étude, ils ne peuvent offrir aucune solution à court/moyen terme. De plus, l'état des outils de production électriques actuels – appartenant exclusivement à la société publique SNEL – sont vieillissants et mal entretenus, malgré des financements conséquents effectués par les

¹⁰ Cf. infra.

¹¹ A ce titre, la loi sur la sous-traitance récemment promulguée (n°17/001 du 8 février 2017) et entrée en vigueur en mars 2018 occasionne de nombreuses inquiétudes du secteur privé de par l'obligation de recourir à des sous-traitants à capitaux majoritairement congolais et promus par des personnes congolaises.

opérateurs miniers. Divers projets thermiques de petite et moyenne capacité sont en cours d'examen, mais les tarifs de l'électricité projetés sont particulièrement élevés. Des partenariats avec la société d'électricité sud-africaine ESKOM sont également en cours de négociation.

- Le manque d'infrastructures (routières, ferroviaires) a pour conséquence la limitation des corridors d'exportation (un seul – uniquement routier – pour la « copper belt ») et donc un coût de transport important.
- Depuis 2015, les entreprises minières ne sont plus remboursées de leurs crédits de TVA (dès lors qu'elles sont exportatrices). La dette de l'Etat congolais vis-à-vis des entreprises minières en matière de crédits de TVA est estimée à fin 2017 à près de 1 milliard USD.
- Au début de l'année 2017, l'Etat congolais a entrepris la révision du Code minier de 2002, considéré comme trop favorable au secteur privé.

En janvier 2018, le Code minier révisé a été adopté par le Parlement. Il a été promulgué par le Président de la République le 9 mars 2018 et devrait entrer en application effective en juin 2018 une fois le Règlement minier (texte d'application) modifié et adopté.

Le Code minier révisé constitue une source d'inquiétude pour les opérateurs miniers existants et les potentiels investisseurs privés internationaux dans le sens où il :

- Relève les principaux impôts et taxes existant dans le Code minier de 2002, et principalement les droits de douane, lesquels deviennent plus élevés que les droits de douane de droit commun ;
- Crée de nombreux autres impôts et taxes, et notamment un impôt dit « sur les super-profits » de 50%, de manière à appréhender plus fortement les revenus tirés de la hausse des cours des matières premières ;

- Crée des matières premières « stratégiques » dont le taux de la redevance minière (applicable sur les ventes des produits miniers) est de 10%¹² ;
- Impose une participation de l'Etat de 10% dans toute société d'exploitation minière et une participation réservée aux personnes physiques congolaises de 10% dans le capital des sociétés minières ;
- Impose le rapatriement (à 100% à terme) des devises issues des ventes de produits miniers à l'exportation et autorise le rachat forcé des devises des sociétés minières.
- Oblige les sociétés minières à recourir à des contractants (sous-traitants) de nationalité congolaise et à capitaux congolais, par application de la loi sur la sous-traitance de 2017.

Il en résulte une pression fiscale très fortement augmentée sur le secteur minier, laquelle pourrait avoir certaines répercussions sur le maintien des investissements programmés et sur l'attractivité de la RDC dans un secteur minier mondial fortement « concurrentiel » entre Etats concernés.

Plus important, le Code minier de 2002 prévoyait que, en cas de modification des dispositions du Code, celle-ci ne serait applicable aux opérateurs miniers qu'après un délai de 10 ans à compter de la date de la modification (le régime de « stabilité »). De plus, les conventions minières (contrats miniers en marge du Code minier) demeuraient maintenues jusqu'à leur terme. Or, le Code minier révisé de 2018 supprime le régime de stabilité de 10 ans ainsi que les conventions minières existantes, rendant dès lors applicables aux opérateurs miniers existants et aux opérateurs conventionnés les dispositions du Code minier révisé de 2018, ce, contrairement aux engagements légaux et conventionnels pris par l'Etat.

Les principaux opérateurs miniers étant impactés, ceux-ci ont engagé des discussions avec l'Etat afin de faire prévaloir leurs droits, sans

¹² A titre d'exemple, le cobalt (matière qui devrait être prochainement classé comme stratégique) était passible d'une redevance minière au taux de 2% dans le Code minier de 2002.

exclure le recours à des actions judiciaires internationales.

III. Opinions et conseils des professionnels

La reprise du secteur minier à la fin de l'année 2016, de par l'augmentation des cours du cuivre et du cobalt permet d'envisager une reprise des investissements pour les années à venir.

Par ailleurs, malgré la crise de 2015 et de 2016, certains projets – en phase d'exploration et de construction – se sont poursuivis. Ils devraient entrer en exploitation courant 2018, sous réserve des incidences du Code minier révisé.

Par ailleurs, certaines entreprises qui avaient profité de la chute des cours pour investir et moderniser leur outil de production.

Les opérateurs miniers demeurent attentifs à l'arrivée de nouveaux sous-traitants aux offres et produits concurrentiels. Néanmoins, les schémas d'approvisionnement étant établis sur une certaine durée et étant généralement négociés au niveau des groupes, il est nécessaire de procéder à plusieurs visites exploratoires et de présentation d'offres afin de percer dans le secteur. Cependant, l'application de la loi sur la sous-traitance et ses insertions dans le Code minier révisé devront être analysées pour s'assurer de la possibilité pour les opérateurs miniers de travailler avec des contractants étrangers.

RÉDACTEUR :

Rodolphe Ahmed, Directeur Général du CMK

XIV. Secteur de la santé

I. Présentation du secteur :

La santé en RDC se caractérise par une absence de régulation globale du secteur tant au niveau de la distribution pharmaceutique que de l'offre de soins. Le pays est divisé en zones de santé mais l'autorité sanitaire n'exerce que peu de contrôle sur les prestataires. Les infrastructures médicales sont insuffisantes tant en nombre qu'en qualité et ne couvrent pas l'ensemble des besoins d'une population de plus de 75 millions d'habitants. L'enclavement et l'isolement de certaines parties du territoire associées aux difficultés logistiques plus globales ne font qu'amplifier l'inadéquation de l'offre de soins à une demande toujours croissante.

Le secteur de la santé peut se décomposer schématiquement en cinq parties :

a) L'offre de soins

Le niveau de qualité et le nombre de centres médicaux, cliniques et hôpitaux privés comme publiques sont insuffisants au regard des besoins de la population. Le pays peut s'appuyer sur un découpage territorial pertinent mais les structures de soins manquent encore de moyens en dépit des efforts consentis. Le secteur privé est peu présent dans l'intérieur du pays mais plus développé en milieu urbain. A Kinshasa, les petits centres privés (médecine ambulatoire et hospitalisations sommaires) poussent comme des champignons sans réel contrôle de la qualité des soins. Quelques sociétés étrangères, chinoises et indiennes, ont ouvert ces dernières années des cliniques mais l'impact sur l'offre de soin reste marginal tant en terme de

qualité que de quantité. Le secteur reste dominé dans les grandes villes par de petits centres à la qualité inégale et par des hôpitaux publics ayant une forte capacité en nombre de lits mais devant faire face aux mêmes difficultés de moyens que le reste du secteur public en général. Seules quelques cliniques et hôpitaux fournissent une qualité de soins satisfaisante mais à un coût élevé pour la tranche la plus pauvre de la population.

b) L'industrie pharmaceutique et la distribution des médicaments et consommables

Plus encore que l'offre de soins, la distribution des médicaments et consommables manque de régulation et la capitale congolaise serait parsemée de plus de 11.000 officines échappant pour la plupart à l'autorité sanitaire. Ceci aboutit à un déficit de traçabilité et une importante diffusion des contrefaçons. Une politique douanière peu attrayante pour les grands répartiteurs et des procédures parfois complexes ne font que renforcer les difficultés de la distribution de produits pharmaceutiques.

Il n'y a quasiment pas de production pharmaceutique locale.

c) Les équipements médicaux

Les besoins sont énormes pour équiper le territoire tant en terme diagnostique que thérapeutique mais peu de compagnies sont présentes sur le marché congolais. Seules quelques sociétés locales importent au coup par coup des équipements médicaux. Mis à part pour les appels d'offre des marchés publics, la plupart des hôpitaux privés doivent s'adresser directement à l'extérieur ou passer par l'intermédiaire d'une société locale d'import/export non spécialisée dans le domaine.

d) Le T4T

Particularité des pays où l'offre de soins est trop faible pour satisfaire la demande (notamment en soins très spécialisés), le secteur du T4T ou « travel

for treatment » est très dynamique en RDC. Il s'agit de voyager vers un autre pays pour y trouver les soins non disponibles sur place. L'Inde est de loin la première destination des patients congolais. L'Afrique du Sud et le Kenya, mais aussi le Maroc dans une moindre mesure, viennent ensuite. La demande est forte pour l'Europe (France et Belgique principalement) mais il y a peu d'élus, notamment en raison des difficultés d'obtention de visa pour l'espace Schengen. Ce secteur d'activité génère d'importants revenus pour les hôpitaux indiens.

e) L'assurance santé :

Les employeurs (secteur privé comme secteur public) sont chargés de la couverture santé de leurs employés et ayants-droits. Il n'existe dans les faits pas de couverture sociale en dehors de cette obligation légale faite aux employeurs, ce qui laisse sans couverture réelle la partie de la population vivant du secteur informel. Par ailleurs, le secteur de l'assurance venant juste d'être libéralisé, aucune assurance privée n'est encore réellement en mesure de proposer des contrats au grand public. Quelques initiatives apparaissent auprès des entreprises plus pour la gestion de leur budget santé que pour proposer de réels plans de santé. Mais ceci devrait évoluer dans les mois à venir.

II. Atouts et faiblesses

a) Atouts

La RDC dispose de 2 atouts principaux pour le développement du secteur de la santé : son maillage sanitaire et ses besoins. En effet, les structures de soins (hôpitaux et cliniques) sont là. Elles nécessitent des investissements importants pour se remettre à niveau mais les établissements sont présents sur l'ensemble du territoire.

En outre, la demande de soins est telle qu'elle pourrait apporter une « masse critique » suffisante au développement de projets pérennes. Et cette

demande va croissante. L'apparition d'une classe moyenne qui place la santé au rang de ses préoccupations essentielles favorise le développement d'un nouveau marché dans le secteur privé.

A cela s'ajoute la position géographique centrale d'un pays dont les voisins directs ont un niveau de soins, pour la plupart, inférieur à celui de la RDC incitant des ressortissants de certains pays limitrophes à se faire soigner en RDC.

b) Faiblesses

Elles sont avant tout communes à l'ensemble des secteurs économiques :

- Déficit d'infrastructures logistiques et de communication
- Climat des affaires
- Précarité judiciaire
- Manque de personnel qualifié.

En effet dans la santé, plus qu'ailleurs, où les temps de formation sont longs, le manque de personnel qualifié constitue un véritable frein au développement du secteur. Les difficultés, pour les médecins expatriés à obtenir les autorisations nécessaires à exercer brident fortement les projets d'implantation de cliniques privées de standard international.

L'autre faiblesse spécifique à ce secteur est le manque d'accès au soin des patients pour des raisons financières en plus des raisons logistiques. Un grand nombre de malades n'ont pas les moyens

financiers pour accéder à des soins de standard international et le cout des traitement est parfois prohibitif.

A ceci, il faut ajouter le problème des tarifs douaniers élevés en vigueur sur les produits pharmaceutiques accentuant l'attractivité des contrefaçons.

III. Perspectives et conseils

Les perspectives sont encourageantes. L'état actuel du secteur et la demande croissante créent des opportunités dans tous les domaines en particulier:

- Importations et installations d'équipements médicaux où des opportunités de marché existent en raison des besoins énormes.
- Télémédecine favorisée par le manque de personnel qualifié, surtout dans l'intérieur du pays
- Formation médicale et paramédicale
- Assurances : dans un pays sans réelle couverture sociale, le marché potentiel est énorme à condition de proposer des produits adaptés au marché local.
- T4T ciblé sur une patientèle aisée pouvant bénéficier d'un assouplissement des critères d'obtention de visas santé.

Patience et flexibilité, en plus de prendre soin d'identifier les bons relais sur place en raison de la réglementation propre à ce secteur, sont les atouts maîtres pour la prospection des marchés dans le domaine de la santé en RDC.

RÉDACTEUR :

Laurent Lescuyer, Directeur Général de Bracongo (Groupe Castel)

XV. Secteur brassicole

I. Présentation du secteur brassicole :

2 Gouapes internationaux sont présents en RDC : Heineken et le groupe Castel.

Heineken, à travers sa filiale Bralima produit à Kinshasa, Kisangani, Bukavu et Lubumbashi. Heineken embouteille Coca Cola sous licence en RDC.

Le groupe Castel, à travers ses 2 filiales couvre lui aussi l'ensemble du territoire. Bracongo supervisant la partie Ouest via sa brasserie de Kinshasa. Brasimba les parties Est et Nord grâce à ses sites de production situés à Lubumbashi, Mbuji Mayi et Béni.



Brasseries Heineken :

- Kinshasa
- Kisangani
- Bukavu
- Lubumbashi

Brasseries Castel :

- Kinshasa
- Béni
- Lubumbashi
- Mbuji-Mayi

En 2017, Heineken et Castel ont chacun une part de marché de 50%.

Le marché brassicole représente environ 6 000 000 d'hectolitre. Ces 6 000 000 d'hl ramenés aux 85 000 000 habitants nous donne une consommation par habitant de 7 l / an. Ce chiffre peut être considéré comme faible et est en dessous de la moyenne des pays d'Afrique Centrale.

II . Les atouts et les faiblesses de ce secteur :

Au vu du potentiel, de la taille et de la population du pays, il est clair que ce marché devrait être beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'augmentation des droits d'accises de 50% en 2012 couplée à la forte dévaluation du franc congolais entre Mai 2016 et Septembre 2017 a eu un effet négatif sur les prix de vente et donc sur les volumes globaux.

La porosité des frontières, que ce soit à l'Est (frontières avec L'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie) ou à l'Ouest du pays (frontière avec l'Angola), a pour conséquence l'afflux de produits concurrents peu, voir pas, taxés.

Enfin, la principale difficulté reste la distribution. La taille du pays et l'absence d'infrastructures routières correctes poussent les brasseurs à ouvrir des Centre de Distributions dans de nombreuses localités de l'intérieur du pays afin de rendre leur produit disponible pour l'ensemble de la population.

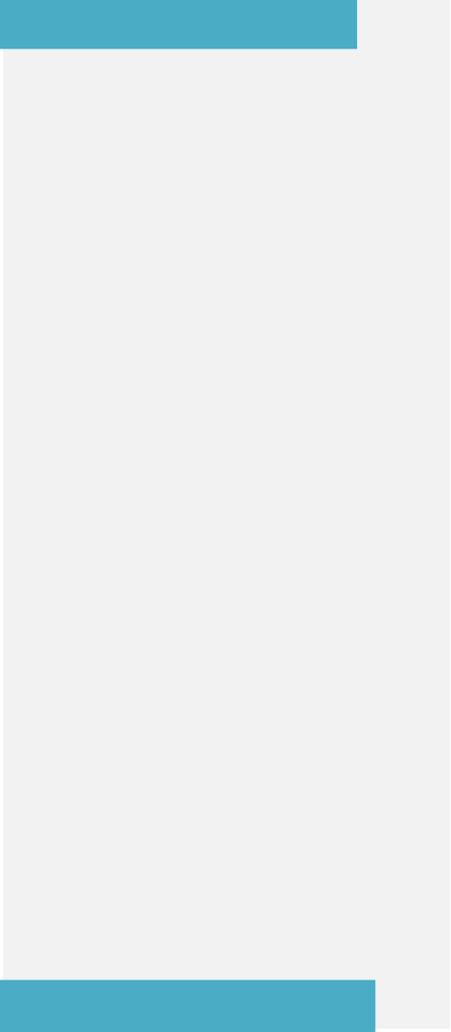
III. Les opinions et conseils de professionnels :

Le marché brassicole congolais est un marché saturé aujourd'hui avec ces deux groupes internationaux.

Les capacités installées sont bien au-delà de la demande locale et plusieurs brasseries ont fermé ces 3 dernières années (Boma et Mbandaka pour Heineken, Kolwezi et Kananga pour Castel).

XVI. Liens utiles (ordre alphabétique)

Agence française de développement ([AFD](#)). Directeur : M. Didier Grebert.
Agence nationale de promotion des investissements ([ANAPI](#))
Ambassade de France en RDC ([Ambassade de France](#))
Banque mondiale ([BM](#))
Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise ([CCIFC](#))
Club français des affaires ([CFA](#)). Président : M. David Guarnieri.
Commission [Ohada](#) RDC
Comité nationale des *Conseillers du commerce extérieur de la France* ([CNCCEF](#)). Président : M. Jean-Yves Parant. Secrétaire Général : M. Rodolphe AHMED.
Direction générales des douanes & accises ([DGDA](#))
Direction générale des impôts ([DGI](#))
Direction générale de la mondialisation ([DGM](#))
Fonds monétaires international ([FMI](#))
MEDEF International ([MEDEF International](#)): Représentant Résident Afrique Centrale : M. Laurent Puglionisi
Ministère des Finances ([MF](#))
Ministère des Hydrocarbures ([MH](#))
Ministère des Mines ([MM](#))
Présidence de la République ([PR](#))
Premier ministre ([Primature](#))
Seguece RDC ([Guichet Unique du Commerce Extérieur](#))
Service économique de Kinshasa ([SEK](#)) : CSE : M. Dominique Pantz
Union européenne en RDC ([DUE](#))





**LES ENTREPRISES/ORGANISATIONS DIRIGÉES OU REPRÉSENTÉES
PAR DES CCE EN RDC**

AFD
AIR FRANCE

BIVAC RDC (BUREAU VERITAS)
BOLLORE LOGISTIC
CENTRE MEDICAL DE KINSHASA

CFAO
DISTRITEC
KPMG
MEDEF INTERNATIONAL
ORANGE RDC
PERENCO
SOEBANK

